



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.17/1997/2
31 janvier 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
Cinquième session
7-25 avril 1997

ÉVALUATION D'ENSEMBLE DES PROGRÈS ACCOMPLIS DEPUIS LA CONFÉRENCE
DES NATIONS UNIES SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1 - 4	4
I. ÉVALUATION DE LA SITUATION MONDIALE	5 - 36	5
A. Le développement durable dans la période qui a suivi la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement	5 - 8	5
B. Croissance économique	9 - 13	6
1. Performances économiques	9 - 10	6
2. Utilisation de l'énergie et de matières premières	11 - 12	7
3. Financement du développement	13	7
C. Développement social	14 - 20	7
1. Dynamique démographique	15	8
2. Santé	16 - 17	8
3. Eau potable et assainissement	18	8

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
4. Enseignement	19	9
5. Pauvreté	20	9
D. Viabilité écologique	21 - 36	9
1. Incidences de l'utilisation d'énergie	22 - 23	9
2. Eau douce	24 - 26	10
3. Qualité du sol et production alimentaire	27 - 29	11
4. Couvert forestier	30 - 31	11
5. Le milieu marin et les pêcheries	32 - 33	12
6. Diversité biologique	34	12
7. Déchets et substances dangereuses	35 - 36	13
II. ÉVALUATION DES PROGRÈS RÉALISÉS DEPUIS LA CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT	37 - 116	13
A. Mise au point de stratégies de développement durable	39 - 44	14
B. Conférences mondiales	45	15
C. Commerce international, croissance économique et développement durable	46 - 51	16
D. Évolution des modes de production et de consommation	52 - 54	18
E. Gestion des ressources naturelles	55 - 58	18
1. Atmosphère	55 - 58	18
2. Terres	59 - 65	20
3. Eau douce	66 - 70	22
4. Mers et océans	71 - 74	23
5. Diversité biologique	75 - 78	24

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
F. L'atténuation des risques liés aux déchets et matières dangereuses	79 - 81	25
G. Le rôle des gouvernements et des grands groupes .	82 - 96	25
1. Gouvernements	83 - 84	26
2. Les parlements	85	26
3. Les organisations internationales	86 - 88	26
4. Le secteur privé	89 - 92	27
5. Autres grands groupes	93 - 96	28
H. Moyens d'exécution	97 - 116	29
1. Financement du développement durable	98 - 104	29
2. Transfert de technologies	105 - 107	31
3. Renforcement des capacités	108 - 109	32
4. L'information pour la prise de décisions	110 - 116	32
III. ENJEUX ET PRIORITÉS	117 - 138	34
IV. CADRE INSTITUTIONNEL ET RÔLE DE LA COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE APRÈS 1997	139 - 147	39
A. Cadre institutionnel	139 - 140	39
B. Programme de travail de la Commission du développement durable	141 - 147	40

INTRODUCTION

1. Le Secrétaire général présente ci-après le rapport demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution 50/113 pour la cinquième session de la Commission du développement durable qui sera consacrée à la préparation de la session extraordinaire de l'Assemblée générale devant se tenir du 23 au 27 juin 1997 pour procéder à un examen et une évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre d'Action 21. Il a été également tenu compte des dispositions pertinentes de la résolution 51/181 de l'Assemblée, relative à la session extraordinaire.

2. Le présent rapport fait le point de la situation actuelle dans le monde en ce qui concerne le développement économique et social et la viabilité écologique, et procède ensuite à une évaluation des progrès accomplis depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), en mettant l'accent sur les réalisations marquantes et les attentes qui n'ont pas été satisfaites. Il tente également de cerner les principaux enjeux et priorités dans la mise en oeuvre d'Action 21 et des autres textes issus de la Conférence pour la période consécutive à l'évaluation de 1997, y compris le rôle futur de la Commission du développement durable. Le plan tient compte des trois principaux éléments interdépendants, qui contribuent à la réalisation d'un développement durable, à savoir la croissance économique, le développement social et la viabilité écologique.

3. Le rapport ne cherche pas à analyser les progrès accomplis ou les lacunes constatées dans la mise en oeuvre des dispositions des différents chapitres d'Action 21. Il ne décrit pas non plus toutes les activités pertinentes qui ont été entreprises ou les changements qui ont été introduits dans les politiques à la suite de la Conférence aux niveaux international, régional et national, et par les grands groupes. On trouvera des informations plus détaillées sur ces initiatives dans les additifs au rapport (E/CN.17/1997/2/Add.1 à 30) et dans le document E/CN.17/1997/5 qui évalue les progrès réalisés à l'échelon national sur la base des renseignements figurant dans les "profils de pays" établis en collaboration avec les gouvernements concernés.

4. Un certain nombre de conclusions présentées dans le rapport sont fondées sur les informations figurant dans d'autres documents établis en vue de l'évaluation de 1997, et notamment dans les rapports relatifs aux tendances fondamentales du développement durable (E/CN.17/1997/3), aux résultats de l'évaluation globale des ressources en eau douce (E/CN.17/1997/9), et aux activités qui font peser une grave menace sur l'environnement (E/CN.17/1997/4). Lors de l'établissement du rapport, on a par ailleurs tenu compte des résultats des travaux d'autres récentes conférences internationales ainsi que d'autres études et rapports importants traitant de questions liées au développement durable et à la mise en oeuvre d'Action 21.

I. ÉVALUATION DE LA SITUATION MONDIALE

A. Le développement durable dans la période qui a suivi la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement

5. À la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement tenue à Rio de Janeiro en 1992, les gouvernements ont adopté l'Action 21, programme d'action pour un développement durable à l'échelle mondiale¹, la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement² et la Déclaration de principes, non juridiquement contraignante mais faisant autorité, pour un consensus mondial sur la gestion, la conservation et l'exploitation écologiquement viable de tous les types de forêts (Principes relatifs aux forêts)³. Le développement durable peut se concevoir comme un processus qui tend à concilier un développement économique soutenu, une plus grande justice sociale et une gestion viable de l'environnement. Dans cette optique, l'Action 21 souligne l'importance de l'adoption de politiques intégrées, de la participation des citoyens à la prise de décisions, y compris la pleine participation des femmes, d'un renforcement des capacités institutionnelles et de partenariats mettant en jeu de nombreux acteurs à l'échelle mondiale.

6. Le développement durable implique des changements : des changements dans les stratégies de développement, dans les modes de production et de consommation qui déterminent la manière dont les besoins – et souvent les désirs – des populations sont satisfaits et qui, parallèlement, concourent ou font obstacle au développement. Il est évident que tous les pays doivent avoir la possibilité d'assurer la croissance économique pour subvenir à leurs besoins essentiels. Mais dans la poursuite de la croissance, la qualité est aussi importante que la quantité. Cette croissance contribue-t-elle à une plus grande équité? À la satisfaction des besoins, des pays en développement, en particulier les moins avancés d'entre eux en matière d'alimentation, de santé, d'approvisionnement en eau salubre, de logement et d'éducation? Produit-elle un environnement favorable à une vie saine et productive, comme le préconise le principe 1 de la Déclaration de Rio? Suit-elle une démarche fondée sur le principe de précaution pour l'exploitation des écosystèmes de la planète? Le développement économique, le développement social et la protection de l'environnement sont des éléments complémentaires du développement durable. L'importance donnée à chacun de ces éléments varie d'un pays à l'autre.

7. Les conférences mondiales organisées par l'ONU dans les années qui ont suivi la CNUED ont toutes incorporé les principes et objectifs fondamentaux d'Action 21. Les analyses et plans d'action issus de ces conférences sont déterminants d'abord pour notre compréhension du développement durable et, ensuite, pour sa réalisation.

8. Les cinq années qui se sont écoulées depuis la CNUED ont été marquées par une "mondialisation" accélérée, c'est-à-dire des interactions croissantes entre les pays dans le commerce international, dans les investissements directs étrangers et sur les marchés financiers. Ce processus de mondialisation a été encouragé par les progrès de la technologie dans les domaines des transports et des communications et par une libéralisation et une déréglementation rapides des échanges commerciaux et des mouvements de capitaux, tant au niveau national

qu'au niveau international. La démocratie a continué à se répandre et est devenue plus solide dans les pays où les régimes démocratiques n'ont été que récemment mis en place. La fin de la guerre froide a permis une réduction globale des dépenses militaires, exprimées en pourcentage du produit intérieur brut (PIB). Néanmoins, le souci d'une rationalisation budgétaire dans bon nombre de pays développés à économie de marché a entraîné un repli dans les systèmes de protection sociale et une stagnation, voire des réductions, dans le volume de l'aide publique au développement (APD). En même temps, les conflits régionaux, les dissensions entre communautés et les guerres civiles ont causé des tragédies effroyables pour des millions de personnes – ce qui est l'antithèse même du développement durable.

B. Croissance économique

1. Performances économiques

9. Durant la période 1992-1996, le PIB des pays en développement s'est accru en moyenne de 5,3 % par an contre 3,1 % au cours des années 80 et 4,2 % en 1991-1992. Cet accroissement du PIB à un rythme accéléré a permis au PIB par habitant de progresser de plus de 3 % par an au cours des quatre années écoulées; par ailleurs, la croissance s'est étendue progressivement, le nombre moyen des pays enregistrant une hausse du PIB par habitant passant de 55 (comprenant environ 83 % de la population des pays en développement) durant la période 1990-1993 à 75 (représentant 96 % de la population) en 1996. Cette croissance n'a cependant pas été partagée par les pays d'Afrique subsaharienne et les pays les moins avancés, où le PIB par habitant a continué à chuter ou à stagner jusqu'en 1995. À l'échelle mondiale, la répartition inégale des revenus implique que plus de 1,5 milliard d'êtres humains n'ont pas bénéficié de la croissance économique et ont enregistré une diminution du revenu par habitant depuis 1990.

10. Cette amélioration des performances économiques était due davantage à des politiques nationales efficaces qu'à des facteurs externes. La croissance de la production mondiale s'est considérablement ralentie dans la première moitié des années 90 par rapport à la décennie précédente. Par voie de conséquence, en 1991-1993, le commerce mondial a connu une expansion assez faible et la détérioration des termes nets de l'échange entre produits, amorcée en 1989, s'est poursuivie. Ces tendances se sont inversées durant la période 1994-1996 avec le retour à une croissance soutenue de la production mondiale. Le volume des exportations des pays en développement a progressé plus rapidement que le commerce mondial au cours des années 90, la moyenne étant d'environ 12 % par an de 1994 à 1996. Les exportations ont connu une expansion exceptionnelle en Amérique latine, en Asie du Sud et de l'Est et en Chine. Le renforcement des arrangements commerciaux régionaux a joué un rôle important dans la bonne tenue des exportations des pays en développement et dans la poursuite de leur implantation sur les marchés des articles manufacturés dans les pays à économie de marché. Parallèlement à ces performances réalisées par les pays en développement et la Chine aux niveaux du PIB et des exportations, la valeur ajoutée dans le secteur manufacturier a également augmenté, portant leur part d'environ 15 % en 1991 à environ 18 % en 1995, dans le total mondial.

2. Utilisation de l'énergie et de matières premières

11. La croissance économique et le développement social requièrent l'utilisation d'énergie. La consommation mondiale d'énergie a progressé régulièrement : en 1993, elle était de 40 % supérieure au volume de 1973. La demande globale d'énergie s'accroît sans cesse pour répondre aux besoins d'une population mondiale de plus en plus nombreuse. La demande d'énergie par habitant continuera d'augmenter car la consommation énergétique est liée à la croissance de l'économie mondiale, en particulier dans les cas des pays en développement. Les capacités de production d'énergie doivent être considérablement renforcées dans bon nombre de ces pays si l'on veut satisfaire les besoins essentiels des populations. Plus de deux milliards de personnes n'ont toujours pas accès à des sources d'énergie publiques ou privées ou ont un accès très limité à ces sources.

12. La consommation de certaines matières premières se stabilise dans les pays industrialisés grâce à une utilisation plus rationnelle des ressources et à la restructuration de l'économie, mais elle augmente rapidement dans les pays en développement. Néanmoins, étant donné les écarts considérables qui existent entre les régions au niveau du revenu par habitant, la consommation de matières premières par habitant demeure beaucoup plus élevée dans les pays développés.

3. Financement du développement

13. Les tendances des flux internationaux de capitaux ont été disparates. Les mouvements nets de capitaux d'investissements directs privés, les investissements de portefeuille et les prêts consentis par les banques commerciales ont connu une expansion pendant la période 1992-1995 mais ont été concentrés dans un nombre relativement faible de pays en développement. Les apports nets d'aide publique au développement, dont les pays les moins avancés et d'autres pays à faible revenu sont tributaires, après avoir augmenté en 1993, ont régressé en termes réels en 1994 et de nouveau en 1995. Ces tendances concernant l'APD sont certainement décevantes si on les replace dans le contexte des attentes suscitées par la CNUED quant à l'émergence d'apports nets de ressources nouvelles et additionnelles. On a néanmoins observé une augmentation légère mais tangible de la proportion des ressources allouées à ces régions dans le financement public du développement, reflétant peut-être un souci plus marqué pour le développement social et la gestion de l'environnement.

C. Développement social

14. Les données relatives au développement social – hormis les statistiques démographiques – ne font toujours pas l'objet d'une surveillance aussi régulière ou aussi approfondie que les données économiques. Pour la plupart d'entre elles, les chiffres les plus récents datent de 1993. Les données dont on dispose font généralement apparaître des changements modestes mais positifs pour un certain nombre d'indicateurs sociaux et ce dans la plupart des régions. En Afrique subsaharienne toutefois, plusieurs indicateurs ont eu tendance à se détériorer au cours des années 90. On note également une détérioration de plusieurs indicateurs sociaux dans de nombreux pays en transition.

1. Dynamique démographique

15. D'après les estimations et projections de l'ONU relatives à la population mondiale et aux tendances démographiques (Révision de 1996)⁴, les calculs portant sur la période 1990-1995 font apparaître un ralentissement plus marqué de la croissance démographique, une baisse plus générale et plus forte des taux de fécondité et des flux migratoires plus importants que les chiffres indiqués dans les estimations antérieures. Selon les toutes dernières projections fondées sur l'hypothèse intermédiaire en matière de fécondité, la population mondiale se stabilisera autour de 9,4 milliards en 2050, soit près de 500 millions de moins que le chiffre prévisionnel indiqué dans la Révision de 1994⁵.

2. Santé

16. Un indicateur de l'état de santé de la population mondiale – l'espérance de vie – a légèrement augmenté entre 1985-1990 et 1990-1995. Des augmentations ont été observées dans la plupart des pays mais 15 pays d'Afrique subsaharienne et 17 pays en transition ont enregistré une diminution de l'espérance de vie. Un autre indicateur important – l'apport calorique par habitant (en kilocalories) fait apparaître des progrès dans presque toutes les régions du monde en 1990-1992 par rapport à la période 1979-1981, à l'exception de l'Europe orientale et de l'Afrique subsaharienne. Les augmentations les plus importantes se sont produites en Asie (du Sud, de l'Est et du Sud-Est). En revanche, elles étaient négligeables en Amérique latine. Les estimations concernant le nombre d'enfants présentant une insuffisance pondérale révèlent des tendances similaires. Huit cent quarante millions de personnes dans le monde souffrent de malnutrition. Un certain nombre de maladies infectieuses pourraient être éradiquées dans un avenir proche, moyennant des efforts soutenus, mais d'autres, notamment le paludisme, sont en expansion.

17. La surpollution de l'environnement porte atteinte à la santé de millions de personnes dans les agglomérations urbaines des pays en développement. Si, globalement, ces pays ont réduit le fossé qui les sépare des pays industrialisés pour plusieurs indicateurs importants dans le domaine de la santé, notamment l'espérance de vie et la mortalité infantile et postinfantile, en revanche l'écart se creuse entre les pays les moins avancés et les autres pays en développement.

3. Eau potable et assainissement

18. Malgré les efforts déployés depuis 1981, année qui marquait le début de la Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement, environ 20 % de la population mondiale n'a pas accès à l'eau potable et 50 % n'ont pas accès à des équipements sanitaires salubres. On estime que, à tout moment, 50 % de la population des pays en développement souffre de maladies liées à l'eau causées soit directement par une infection soit indirectement par des organismes vecteurs. Selon les estimations de l'Organisation mondiale de la santé, plus de cinq millions de personnes meurent chaque année de maladies provoquées par la consommation d'eau insalubre et un manque d'hygiène. S'agissant des incidences économiques de systèmes d'alimentation en eau inadéquats, on a calculé qu'un approvisionnement en eau salubre bien situé pourrait économiser un travail

équivalent à dix millions de personnes-années, accompli essentiellement par des femmes et des fillettes dans les pays en développement pour se procurer de l'eau. Dans de nombreuses villes de pays en développement la distribution d'eau est assurée de manière intermittente et un nombre croissant de pauvres vivant en zone péri-urbaine sont privés de services, ce qui les laisse souvent à la merci de fournisseurs privés qui imposent des tarifs exorbitants.

4. Enseignement

19. Les indicateurs de l'enseignement – les taux de scolarisation et d'alphabétisation des adultes, par exemple – font apparaître une amélioration dans l'ensemble des pays en développement. Entre 1990 et 1993, les taux bruts de scolarisation englobant tous les niveaux d'études ont augmenté et les femmes devançaient légèrement les hommes dans cette progression. Les augmentations ont néanmoins été très modestes en Afrique subsaharienne et dans les pays les moins avancés, les taux de scolarisation bruts étant beaucoup plus faibles dans ces catégories de pays que dans les autres régions. Les taux d'analphabétisme chez les adultes ont diminué régulièrement dans toutes les régions en développement, y compris l'Asie du Sud et l'Afrique subsaharienne; le taux moyen d'analphabétisme pour tous les pays en développement était de 29 % en 1993.

5. Pauvreté

20. La croissance économique et les investissements dans les ressources humaines ont des incidences sur l'ampleur de la pauvreté; par ailleurs, la dégradation de l'environnement et la pauvreté peuvent constituer un cercle vicieux. Les données sur l'extension de la pauvreté montrent que le pourcentage des personnes démunies dans les pays en développement a légèrement diminué entre 1990 et 1993 mais que cette amélioration était entièrement concentrée en Asie de l'Est et dans la région du Pacifique, où la pauvreté a également reculé en chiffres absolus. Dans d'autres régions en développement, la pauvreté s'est en fait étendue; à l'échelle mondiale, le nombre de personnes vivant dans des conditions de pauvreté absolue a atteint 1,3 milliard en 1993. Les femmes continuent d'être proportionnellement plus touchées. Dans les zones rurales, le nombre de femmes totalement démunies a augmenté de près de 50 % au cours des 20 dernières années et elles constituent aujourd'hui la grande majorité de la population pauvre dans le monde.

D. Viabilité écologique

21. Les ressources naturelles sont indispensables à l'activité économique, à la santé et à la préservation de la vie elle-même. Leur appauvrissement ou leur dégradation et la pollution de l'air, du sol et de l'eau au-delà de leur capacité d'absorption compromettent la croissance économique sur le long terme aussi sûrement que l'incapacité de conserver et d'accumuler des capitaux ou de valoriser les ressources humaines.

1. Incidences de l'utilisation d'énergie

22. Les modes actuels de production et d'utilisation de l'énergie – ceux concernant l'énergie tirée des combustibles fossiles, essentiellement – portent gravement atteinte à l'environnement : les émissions contaminent l'air, l'eau et

le sol et contribuent au réchauffement de la planète. Les pays développés sont parvenus à réduire sensiblement leur intensité énergétique en améliorant leurs modes de production et de consommation de l'énergie dans de nombreux secteurs socio-économiques mais l'intensification de l'activité économique a réduit ces progrès à néant et les émissions de gaz carbonique continuent à augmenter. Dans les pays en développement, la situation varie considérablement, même entre pays d'une même région, en fonction des ressources disponibles, de la structure de la demande d'énergie, de la situation économique, des capacités technologiques, du chiffre de la population et des stratégies de développement.

23. Dans la plupart des pays développés et dans certains pays en développement à revenu moyen, certaines émissions de gaz résultant de la consommation d'énergie, en particulier le dioxyde de soufre, ont sensiblement diminué et la qualité de l'air et de l'eau s'est par endroits améliorée. Ces progrès sont imputables à la fois à l'évolution technologique qui s'est produite à la faveur du libre jeu des forces du marché et à l'application de normes de plus en plus strictes de qualité de l'air et d'émissions de gaz, en particulier ceux qui sont rejetés par les véhicules automobiles.

2. Eau douce

24. Le bilan des ressources mondiales en eau douce suscite de graves inquiétudes quant à la viabilité des modes de mise en valeur et d'utilisation des ressources en eau en vigueur dans de nombreux pays, aussi bien développés qu'en développement. La demande mondiale d'eau a augmenté considérablement depuis un siècle et on estime à plus de 8 % la proportion de la population mondiale qui vit dans des pays où la quantité d'eau disponible est très insuffisante et à 25 % celle de la population qui vit dans des pays où elle est insuffisante à très insuffisante. Si les tendances actuelles se maintiennent, les deux tiers de la population mondiale pourraient, en 2025, vivre dans des pays entrant dans la seconde de ces catégories.

25. Cette situation pourrait avoir de graves conséquences sur le développement économique et la production alimentaire. De nombreux pays en développement pourraient voir leur expansion économique très compromise s'ils ne s'attachent pas résolument à gérer leurs ressources en eau avec beaucoup plus d'efficacité, objectif qu'il leur est tout à fait possible d'atteindre. L'amélioration des rendements et l'augmentation maximale des marges de profit auront tendance à détourner les utilisateurs d'eau des produits à faible valeur ajoutée, ce qui aura à son tour pour effet de pénaliser lourdement les agriculteurs pauvres qui exploitent des systèmes d'irrigation inefficaces – à moins que l'on ne mette en oeuvre les politiques voulues.

26. Par ailleurs, certains pays développés se trouvent dans une situation difficile en ce qui concerne l'utilisation de leurs ressources en eau. Leurs réserves d'eau douce servent toujours de décharges de déchets urbains et industriels, de produits chimiques, etc., et leur qualité a généralement tendance à se détériorer. En outre, des estimations récentes indiquent que dans de nombreux pays en développement, 90 % environ des eaux usées des zones urbaines sont évacuées sans avoir été préalablement épurées. D'une manière générale, donc, la qualité de l'eau se dégrade rapidement et elle est même

devenue si mauvaise dans certaines régions que les nappes phréatiques ne sont plus utilisables, même à des fins industrielles.

3. Qualité du sol et production alimentaire

27. Selon l'enquête la plus récente et la plus complète sur la dégradation des sols, celle-ci résulte souvent de pratiques agricoles inadaptées. L'enquête en question cite notamment l'exemple de l'épuisement des nutriments, qui serait dû à l'intensification des cultures, à une utilisation insuffisante des engrais, à l'érosion et au surpâturage. Jusqu'à 10 % du couvert végétal de la planète souffre actuellement d'une dégradation modérée ou grave. La dégradation des surfaces arables, si elle se poursuit, aura à l'avenir de graves incidences sur la sécurité alimentaire au niveau local.

28. Dans les pays en développement, dont une bonne partie des terres cultivées est irriguée, on prévoit que l'amélioration des rendements agricoles permettra de couvrir les deux tiers environ de l'augmentation de la production agricole nécessaire pour répondre à l'accroissement de la demande réelle. En Afrique, mais aussi en Amérique latine et aux Caraïbes, plus de 50 % de l'augmentation de la production résulterait de l'amélioration des rendements. En outre, l'augmentation de la surface des terres cultivées expliquerait encore 21 % de l'augmentation de la production agricole, en particulier en Afrique subsaharienne, en Amérique latine et en Asie orientale. On prévoit que sur les 124 millions d'hectares qui devraient être ainsi nouvellement cultivés, 45 millions d'hectares seulement seront irrigués. L'intensification des récoltes devrait rendre compte de son côté des 13 % restants de l'augmentation de la production alimentaire.

29. Si les perspectives d'augmentation de la production vivrière sont bonnes à moyen terme, elles ne semblent pas viables sur le long terme si l'on en juge par la détérioration générale des sols et les pratiques actuelles d'irrigation. On estime qu'environ 20 % des 250 millions d'hectares de terres irriguées dans le monde se sont dégradés au point que leur rendement a sensiblement diminué.

4. Couvert forestier

30. Selon l'État des forêts dans le monde en 1995, publié par la FAO, le déboisement et la dégradation des forêts demeurent très préoccupants. Pour la période 1980-1990, on estime la surface des forêts naturelles qui disparaît chaque année à 12,1 millions d'hectares. La diminution totale de la surface des forêts et autres terres boisées serait de 10 millions d'hectares par an; la diminution de la surface des forêts naturelles dans les pays en développement de 16,3 millions d'hectares par an et l'augmentation de la surface des forêts de plantation dans les pays en développement de 3,2 millions d'hectares par an. L'importance et les causes du déboisement varient beaucoup selon les pays et selon les régions en fonction de facteurs comme la densité et le taux d'accroissement de la population, le niveau de développement et le taux de croissance économique, les régimes de propriété et les systèmes de culture. Le déboisement s'est accéléré ces 30 dernières années dans toutes les régions tropicales; c'est en Asie qu'il est actuellement le plus rapide. Le fait que les forêts soient de moins bonne qualité, qu'elles soient exploitées de manière

intensive et que leur accès ne soit pas réglementé est de plus en plus inquiétant.

31. C'est dans les forêts tropicales humides de feuillus, qui sont les plus propices aux établissements humains et à l'agriculture, que le couvert forestier recule le plus; selon des estimations récentes, ce recul serait dû, pour près des deux tiers, au défrichage pratiqué par des paysans sans terre. Une proportion croissante du bois commercialisé dans les pays en développement proviendrait de forêts de plantation qui, lorsqu'elles sont bien exploitées, sont hautement productives. Dans les pays en développement à climat tempéré, l'extension des plantations forestières a compensé la diminution de la surface des forêts naturelles. La surface des forêts et autres terres boisées serait en augmentation nette dans la plupart des régions.

5. Le milieu marin et les pêcheries

32. Les écosystèmes côtiers, c'est-à-dire notamment les marécages, l'estran, les marais salants, les mangroves, les aires d'alevinage côtières et la flore et la faune qu'ils abritent, sont très vulnérables à la pollution industrielle et pâtissent beaucoup de l'urbanisation. Les villes côtières rassemblent déjà une population d'environ un milliard de personnes et connaissent une croissance sans précédent, surtout dans les pays en développement. Selon une étude réalisée récemment par le World Resources Institute, les côtes sont menacées dans une proportion de 50 % environ par les activités économiques. Les pêcheurs qui pratiquent une pêche de subsistance et font du cabotage sont souvent les premiers à subir les effets néfastes de leur dégradation, qui se manifeste surtout par une érosion accrue, une plus grande vulnérabilité aux tempêtes et le fait qu'elles abritent un nombre plus restreint d'espèces vivantes.

33. La mer produit 82 % environ du poisson pêché dans le monde. Exception faite d'un léger fléchissement au début de 1990, son volume augmente lentement et régulièrement depuis 1970, ce qui tient principalement à l'exploitation de petites pêcheries de haute mer, très fluctuantes, et au développement de l'aquiculture marine et côtière. Selon une nouvelle évaluation réalisée par la FAO à la fin de 1996, 25 % des pêcheries mondiales sont exploitées au maximum de leurs possibilités et 35 % surexploitées (leurs rendements sont en baisse). Pour que la consommation de poisson par habitant se maintienne à son niveau actuel, il faut que le volume de la pêche mondiale (110 millions de tonnes en 1994) augmente, ce qui, pour la FAO, devrait être rendu possible dans une large mesure par le développement de l'aquiculture en eau douce. Une telle évolution ne serait pas sans risque, puisque l'on sait que l'aquiculture pollue les eaux et entraîne la disparition de marais et de mangroves, et elle serait limitée par la pollution tellurique.

6. Diversité biologique

34. La diversité biologique est de plus en plus menacée par les activités économiques, qui entraînent la dégradation ou la destruction des habitats naturels, ainsi que par les divers types de pollution. Rendu public en 1995 lors de la deuxième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, le premier bilan exhaustif de la diversité biologique dans le monde chiffrait à près de 14 millions le nombre des espèces vivantes; entre 1

et 11 % seraient chaque décennie menacées d'extinction. Ce sont surtout les écosystèmes où elles vivent qui sont menacées par le développement et par la pollution. Il y a donc un rapport direct entre les problèmes touchant la diversité biologique et les problèmes forestiers. Les écosystèmes côtiers, qui abritent de très nombreuses espèces marines, sont particulièrement fragilisés dans la mesure où un tiers peut-être des côtes mondiales sont très menacées de dégradation et 17 % assez menacées. Si, comme l'estime la FAO, les populations rurales pauvres des pays en développement sont tributaires, pour leur subsistance, des ressources biologiques dans une proportion d'environ 90 %, la diversité biologique a une très grande valeur économique et sociale.

7. Déchets et substances dangereuses

35. La production mondiale de déchets ménagers et industriels ne cesse d'augmenter, aussi bien en chiffres absolus que par habitant. La production de déchets par habitant a été multipliée par trois ces 20 dernières années dans le monde développé et il est très probable qu'elle doublera dans les 10 années à venir dans les pays en développement. La sensibilisation aux problèmes sanitaires et écologiques résultant de l'élimination des déchets dans de mauvaises conditions laisse toujours d'autant plus à désirer que l'insuffisance des moyens d'assainissement et de traitement des déchets reste l'une des causes principales de mortalité et d'invalidité chez les populations urbaines vivant dans la pauvreté.

36. L'usage inconsidéré de certains produits toxiques est devenu préoccupant. Actuellement, environ 100 000 produits chimiques sont utilisés à des fins commerciales sans que l'on sache avec certitude s'ils portent atteinte ou non à la santé et à l'environnement. Les polluants organiques persistants, qui sont transportés en si grande quantité par les courants aériens et marins qu'ils sont présents dans tous les organismes vivants, sont particulièrement inquiétants en raison de leur haut degré de toxicité et de leur présence prolongée dans l'environnement. La pollution causée par les métaux lourds, en particulier ceux que l'on extrait dans les mines à des fins industrielles, a aussi de graves incidences sur la santé un peu partout dans le monde. Le nombre des accidents causés par des sources radioactives incontrôlées continue à augmenter et la contamination de certaines régions par des matériaux nucléaires utilisés à des fins militaires pose de graves problèmes.

II. ÉVALUATION DES PROGRÈS RÉALISÉS DEPUIS LA CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT

37. Depuis 1992, la notion de développement durable est devenue pour beaucoup un concept intégrateur visant à unifier et regrouper les questions économiques, sociales et environnementales appelant des décisions concertées. Depuis la Conférence, la nécessité d'adopter la démarche synthétique préconisée par l'Action 21 s'est faite de plus en plus évidente et la conceptualisation du développement durable a progressé. Cinq ans après la Conférence, il est évident que le choix des politiques est bien davantage engagé dans certains domaines que dans d'autres. Il s'agit encore dans certains cas de cerner les problèmes et de convenir des solutions qu'il convient d'y apporter; dans d'autres, de définir des objectifs et de mettre en place de nouveaux moyens d'intervention

susceptibles de faire évoluer la situation. Les mesures prises ont parfois déjà permis d'obtenir des résultats quantifiables.

38. La présente section examine la mise au point des stratégies cohérentes de développement durable à différents niveaux de gouvernement et dans le cadre du suivi des grandes conférences internationales. On y évalue ensuite les modifications récentes du régime du commerce international et l'évolution des modèles de production et de consommation; cette démarche de longue haleine indispensable pour la recherche du développement durable est bien celle évoquée dans l'Action 21. Enfin, on fait ici le point des progrès réalisés pour ce qui est de la gestion des ressources naturelles, de la participation des différents acteurs et des moyens de mise en oeuvre.

A. Mise au point de stratégies de développement durable

39. À l'issue de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, un certain nombre de plans et de stratégies mondiaux connexes ont été adoptés afin de mettre en pratique les principes d'Action 21. Le Programme d'action adopté lors de la Conférence mondiale sur le développement des petits États insulaires en développement à la Barbade en mai 1994⁷ constitue un exemple notable. Il met l'accent sur un certain nombre de domaines prioritaires importants pour le développement durable des petits États insulaires en développement (voir E/CN.17/1997/14).

40. Au niveau régional, un certain nombre d'initiatives concernant l'élaboration de stratégies ou plans d'action régionaux de développement durable et l'établissement de mécanismes de coopération régionale permettant la mise en oeuvre de ces initiatives ont été prises. Elles ont souvent été lancées à l'issue de sommets ou réunions ministérielles régionaux et ont pour objectif de donner une dimension régionale à des questions de portée mondiale. Le Programme d'action régional 1996-2000 pour un développement écologiquement rationnel et durable en Asie et dans le Pacifique en constitue un exemple. Des plans intégrés ont en outre été mis au point et adoptés pour des régions moins vastes qui sont ou se sentent responsables de ressources ou d'écosystèmes communs. Les plans pour l'Arctique, la mer Baltique et, récemment, le Plan de développement durable de la Méditerranée en sont des exemples.

41. Au niveau national, certains pays, allant de la Chine, qui a lancé le premier programme Action 21 national, au Swaziland en passant par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, ont mis au point des stratégies nationales de développement durable et des stratégies de préservation nationales ou des plans d'action pour la sauvegarde de l'environnement. Les pays en développement ont réalisé des progrès remarquables à cet égard. Dans certains cas, ils ont bénéficié de l'assistance de la Banque mondiale, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources et de certains donateurs bilatéraux. Plus de 40 pays d'Afrique se sont dotés d'un mécanisme de coordination pour mettre au point ce genre de plans. Certains facteurs d'environnement ont également été pris en compte dans les stratégies macro-économiques.

42. Le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a reconnu l'importance capitale des stratégies de développement durable. Il a fixé comme date limite pour l'adoption par tous les pays de stratégies nationales de développement durable l'année 2005 afin de faire en sorte que les tendances actuelles à la diminution des ressources écologiques soient effectivement renversées, tant aux niveaux mondial que national, d'ici à l'an 2015.

43. Pour progresser encore sur la voie de la mise au point de stratégies de développement durable, il faut tenir compte de certains facteurs limitatifs et notamment du fait que : i) les banques et organisations internationales et les organismes de prêt ne cessent d'imposer aux gouvernements, en particulier à ceux des pays en développement, la mise en place de diverses stratégies, plans et programmes sans coordination adéquate ni priorités bien définies; ii) tous les organes directeurs des organismes internationaux, y compris ceux des Nations Unies, n'ont pas la même conception du développement durable – certains ont adopté des programmes de développement écologiquement durable, d'autres ont prôné le développement humain durable et d'autres encore se sont intéressés à la préservation ou à d'autres types de plans environnementaux, entraînant une certaine confusion quant aux aspects essentiels du développement durable; iii) les accords internationaux sont souvent conclus plus rapidement que les pays ne sont à même de satisfaire avec efficacité aux conditions dont ils sont assortis; iv) les gouvernements ont rarement les ressources financières et les effectifs qui leur permettraient de mettre en oeuvre les recommandations des différentes conférences internationales ou des conventions auxquelles ils ont adhéré et des accords qu'ils ont signé; v) les efforts de renforcement des capacités ne devraient pas s'arrêter après la formulation des stratégies de développement durable, la mise en oeuvre de ces stratégies nécessitant un soutien constant.

44. On a constaté avec satisfaction que le nombre de villes qui, de par le monde, avaient formulé et mettaient en oeuvre des programmes Action 21 à l'échelon local augmentait. Actuellement, presque 2 000 collectivités locales de 49 pays mettent en oeuvre des programmes de ce type en engageant des processus de planification officiels en partenariat avec les organismes bénévoles et le secteur privé local. Le programme d'urbanisation durable, lancé en 1992, a, grâce à la Conférence sur les établissements humains (Habitat II), bénéficié d'un nouvel élan.

B. Conférences mondiales

45. Depuis 1992, un certain nombre de grandes conférences des Nations Unies ont permis la réalisation de progrès politiques importants et renforcé l'importance attachée aux aspects sociaux du développement durable. La Conférence internationale sur la population et le développement (Le Caire, 1994) a souligné l'importance d'un développement économique et social de portée générale, et notamment de l'éducation, des soins de santé, des perspectives économiques qu'offre, en particulier aux femmes, une réduction de la taille de leur famille et par-là même, de l'accroissement de la population. Le Sommet mondial pour le développement social (Copenhague, 1995) a souligné que le développement social ne passait pas seulement par la croissance économique mais également par l'élimination de la pauvreté, le plein emploi et l'intégration sociale. La

quatrième Conférence mondiale sur les femmes (Beijing, 1995) a mis en relief le fait que nombre d'activités essentielles à un développement durable incombaient surtout aux femmes, que les femmes souffraient bien davantage que les hommes de la dégradation de l'environnement mais qu'elles restaient largement absentes des cercles où étaient formulées les politiques et prises les décisions et que si l'on ne reconnaissait ni ne soutenait la contribution des femmes à la gestion de l'environnement, le développement durable resterait un objectif difficile à atteindre. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), à sa neuvième session (Midrand, 1996), a souligné les avantages potentiels de la mondialisation et de la libéralisation du commerce pour les pays en développement mais a appelé l'attention sur les risques de marginalisation des pays les plus pauvres, incapables de tirer parti des nouvelles possibilités qui s'offraient à eux. Habitat II (Istanbul, 1996) a permis de mieux faire comprendre à l'opinion publique le rôle clef des établissements humains dans un développement durable : la majorité de la population mondiale étant appelée à vivre dans les villes au siècle prochain, il devient de plus en plus urgent de résoudre les problèmes sociaux, économiques et environnementaux quotidiens des villes. Enfin, le Sommet mondial de l'alimentation (Rome, 1996) a demandé que l'on redouble d'efforts pour lutter contre la faim, phénomène qui persiste dans les régions du monde les plus pauvres et devrait s'aggraver malgré les excédents alimentaires à l'échelon mondial. Toutes ces conférences ont adopté des plans d'action qui complètent l'Action 21 et même le remplacent à certains égards. Un certain nombre d'entités, tant au sein du système des Nations Unies qu'à l'extérieur, et notamment le Conseil économique et social, coordonnent la mise en oeuvre de ces plans d'action.

C. Commerce international, croissance économique et développement durable

46. Grâce à la mondialisation et à la libéralisation, le commerce international devrait pouvoir devenir un facteur de croissance sans précédent et un moyen important d'intégration des pays à l'économie mondiale. Bon nombre de pays en développement ont saisi les occasions qui se présentaient à eux et vu leur économie croître rapidement. Tous les pays n'ont toutefois pas été en mesure de tirer parti des nouveaux débouchés commerciaux. Le risque est réel de voir ces pays, en particulier les moins avancés et autres économies structurellement faibles, de prendre encore davantage de retard. On s'accorde cependant à dire que l'intégration et la pleine participation de ces pays et autres pays en développement et en transition à l'économie mondiale stimuleraient le commerce mondial et répondraient ainsi aux objectifs généraux d'une croissance économique mondiale compatible avec un développement durable.

47. La fin des négociations commerciales multilatérales d'Uruguay a été pour la communauté internationale une étape essentielle vers le développement du système commercial international réglementé, la libéralisation du commerce international et la mise en place d'un cadre plus favorable aux échanges commerciaux. Les négociations d'Uruguay ont accéléré la libéralisation du commerce en améliorant l'accès aux marchés et en réglementant davantage les initiatives commerciales. Elles ont permis de définir un système d'obligations multilatérales ainsi qu'un mécanisme commun de règlement des différends qui mettra la plupart des pays quasiment sur un pied d'égalité au niveau des obligations multilatérales et ce,

dans des délais relativement brefs. La plupart des accords commerciaux multilatéraux comportent des dispositions prévoyant l'évaluation, la révision éventuelle et la négociation des engagements futurs.

48. Il a été tenu compte du fait que, pendant la mise en oeuvre du programme de réforme conduisant à une libéralisation accrue du commerce des produits agricoles, les pays les moins avancés et les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires risquaient d'avoir du mal à s'approvisionner en produits alimentaires de base provenant de sources extérieures à des conditions raisonnables, et d'éprouver notamment des difficultés à court terme pour financer des niveaux normaux d'importations commerciales de produits alimentaires de base. Il a également été tenu compte de la situation tragique des pays les moins avancés et de la nécessité de s'assurer qu'ils participaient effectivement aux échanges commerciaux mondiaux.

49. Les pays les moins avancés, en particulier en Afrique, et d'autres pays en développement continuent à avoir des difficultés d'approvisionnement et ne sont pas en mesure de profiter du commerce. Retards et disparités se multiplient. Trop de gens restent dans la misère.

50. Les délibérations intergouvernementales à la CNUCED, à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), à la Commission du développement durable et dans d'autres organisations internationales ont permis de mieux comprendre les rapports qui existent entre le commerce, l'environnement et le développement. Depuis la Conférence de Rio, le débat a porté sur la façon dont la libéralisation du commerce, le développement économique et la protection de l'environnement peuvent se compléter. Les gouvernements ont pris les mesures appropriées pour que le commerce et l'environnement soient désormais pris en compte comme il se doit par l'OMC, la CNUCED et autres organisations internationales pertinentes dans leur programme de travail. La portée et la complexité des questions abordées par le Comité du commerce et de l'environnement de l'OMC montrent qu'il est nécessaire de poursuivre les efforts, et les ministres ont demandé à ce comité de continuer à examiner l'ensemble des questions inscrites à son ordre du jour, telles qu'elles figurent dans son rapport, en faisant fond sur les travaux menés jusqu'alors. En outre, lors de la neuvième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, les gouvernements ont prié la CNUCED de continuer à s'acquitter des fonctions spécifiques qui étaient les siennes pour ce qui est de la promotion de l'intégration du commerce, de l'environnement et du développement.

51. La déclaration ministérielle de Singapour souligne que la pleine mise en oeuvre des accords de l'OMC contribuera de manière non négligeable à la réalisation des objectifs fixés en matière de développement durable. En insistant davantage sur l'aspect "développement" de la plupart des questions, il devient possible de restructurer l'ordre du jour. Il semble toutefois que les rapports entre les responsables du commerce, de l'environnement et du développement sont encore en train d'évoluer et qu'il convienne de parvenir à un consensus plus large sur un ordre du jour commun visant à renforcer la complémentarité des politiques relatives au commerce, à l'environnement et au développement. La déclaration ministérielle de Singapour a souligné

l'importance de la coordination des politiques au niveau national dans le domaine du commerce et de l'environnement.

D. Évolution des modes de production et de consommation

52. L'évolution des modes de consommation et de production, dans l'optique du développement durable, touche à toute une série de questions, notamment des idées nouvelles sur la croissance économique et la prospérité, l'utilisation efficace des ressources naturelles, la réduction des déchets, une tarification écologiquement rationnelle des ressources, la conception des produits et le transfert de technologie. La définition de politiques en matière d'environnement et de développement visant à modifier les modes de consommation et de production a bien évolué et se fait désormais en coopération avec les organisations internationales et les grands groupes, notamment le monde des affaires, l'industrie, les collectivités locales et les chercheurs. La question figure maintenant en bonne place à l'ordre du jour politique de la communauté internationale et un certain nombre de pays jouent un rôle moteur dans le débat international.

53. Au niveau conceptuel, d'importants travaux ont permis de définir des conceptions prometteuses de l'évolution des modes de consommation et de production, en particulier de l'internalisation des coûts environnementaux des biens et des services, de l'amélioration du rendement énergétique et de l'utilisation des matériaux et de la gestion de la demande. Bien que les instruments économiques permettant d'internaliser les coûts restent difficiles à utiliser, il a toutefois été possible d'en améliorer l'efficacité et de mettre en oeuvre des programmes de gestion de la demande dans de nombreux pays industrialisés. Cette tendance est née tant d'impératifs d'ordre écologique que de considérations financières (réduction des flux de ressources et de déchets). Les décideurs accordent une attention accrue aux instruments sociaux et à la fourniture d'équipements et de services adéquats, afin de permettre aux individus de modifier leur comportement et d'adopter des modes de vie moins préjudiciables à l'environnement. La spécification des caractéristiques des produits, les campagnes d'information et l'amélioration des programmes de recyclage constituent de bons exemples.

54. La participation accrue des organisations non gouvernementales, entreprises, syndicats, collectivités locales, universitaires et organisations de consommateurs aux efforts tendant à définir des niveaux de consommation viables à terme et à mettre au point des programmes d'action pratiques sont des évolutions prometteuses à cet égard. Il reste toutefois encore beaucoup à faire pour que soient mieux comprises les incidences éventuelles de l'évolution des modes de consommation et de production dans les pays industrialisés sur les besoins des pays en développement.

E. Gestion des ressources naturelles

1. Atmosphère

55. Des travaux scientifiques ont amené le Groupe intergouvernemental de l'évolution du climat (IPCC) à conclure que les activités humaines ont une influence sensible sur le climat mondial. La Convention-cadre des Nations Unies

sur les changements climatiques⁸ compte parmi les instruments issus de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement et a été depuis ratifiée par plus de 150 États. Nombre des parties mentionnées dans l'annexe I de la Convention (pays de l'OCDE et pays en transition) ont mis au point des plans d'action relatifs aux changements climatiques comportant des mesures politiques et, dans certains cas, fixant des objectifs pour la stabilisation ou la réduction des émissions de dioxyde de carbone et autres gaz à effet de serre. Le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone et ses amendements successifs ont déjà permis de réduire les émissions de chlorofluorocarbures et sont désormais considérés comme un modèle pour l'examen des questions relatives à l'atmosphère et la coopération constructive entre gouvernements, industrie, scientifiques et organisations non gouvernementales.

56. En dépit de ces progrès, les émissions de CO₂ dans la plupart des pays industrialisés ont encore augmenté au cours des quatre dernières années et très peu de pays devraient pouvoir stabiliser leurs émissions de gaz à effet de serre aux niveaux de 1990 d'ici à l'an 2000. L'objectif jusqu'à présent a été de trouver des solutions techniques permettant d'accroître le rendement énergétique, accroissement souvent annulé par le volume de l'activité économique. La mise en place de mécanismes financiers efficaces permettant de modifier de façon fondamentale les modes de consommation énergétique se fait encore attendre et aucun nouvel investissement important n'a permis de promouvoir des systèmes faisant appel à des sources d'énergie renouvelables.

57. L'un des faits positifs qu'il convient de noter est la tendance mondiale au renforcement de la concurrence dans le secteur énergétique, plus favorable aux petits systèmes de production mixte d'énergie, à meilleur rendement et plus économiques, qu'aux grandes centrales autonomes fonctionnant avec des turbines à vapeur. Les budgets accordés par les gouvernements aux services de recherche-développement à l'échelon mondial sont désormais davantage consacrés aux travaux sur les économies d'énergie et les énergies renouvelables qu'au secteur de l'énergie fossile.

58. Le secteur des transports est devenu dans les pays de l'OCDE le plus gros utilisateur d'énergie et c'est également celui dont la consommation en énergie croît le plus rapidement, tant dans les pays développés que dans les pays en développement. Les polluants émis par les véhicules, en particulier le plomb, les composés organiques volatils et les particules en suspension, constituent maintenant un grave risque pour la santé dans de nombreuses villes du monde. Grâce aux initiatives prises par la Commission du développement durable et autres organisations internationales, le processus visant à éliminer le plomb de l'essence partout dans le monde a été enclenché. Les recherches se poursuivent sur de nouveaux types de véhicules et de carburants, notamment des véhicules électriques et hybrides et des combustibles plus propres mais la stagnation à un niveau peu élevé du prix des combustibles fossiles a découragé tout véritable effort de mise au point et de commercialisation. Les autorités et les consommateurs sont de plus en plus conscients des problèmes financiers et sanitaires qu'entraînent la dépendance vis-à-vis des véhicules à moteur et les embouteillages urbains mais, à ce jour, il n'existe guère de mécanismes financiers et/ou de mesures d'incitation économique encourageant véritablement l'utilisation d'autres moyens de transport. La réglementation se fait toutefois

plus rigoureuse dans la plupart des pays développés et la limitation des émissions est de plus en plus sévère, notamment en Scandinavie, au sein de l'Union européenne et aux États-Unis.

2. Terres

59. La gestion des terres porte sur toute une série de questions apparentées les unes aux autres, notamment l'aménagement du territoire, l'emploi, la conservation des habitats, la gestion des services écologiques, tels que systèmes de protection contre les inondations et contrôle de la qualité des sols et de leur adaptation à la production agricole. Les terres se faisant toujours plus rares, il deviendra de plus en plus important pour les preneurs de décisions d'ordre économique, social et environnemental de tenir compte des avantages et des inconvénients inhérents aux différents usages et fonctions des terres disponibles.

60. On est davantage conscient aujourd'hui de la nécessité d'adopter une conception cohérente de l'occupation des sols et ce fait a été souligné par la Commission du développement durable à sa troisième session. Les pays développés ont fait quelques progrès pour ce qui est de l'intégration des politiques agricoles et environnementales, de l'élimination des liens entre l'aide agricole et les mesures d'encouragement de la production et de la promotion de pratiques agricoles durables. Il n'existe toutefois pas encore de politiques rurales globales comportant aussi bien des objectifs de production que liés à l'environnement et à la protection des populations rurales. L'aménagement et la gestion des terres sont, notamment lors de la phase de mise en oeuvre, des tâches complexes auxquelles doivent participer différents ministères ainsi que les collectivités régionales et locales et le secteur privé. Il convient de mettre au point des mécanismes institutionnels permettant aux secteurs public et privé de conjuguer leurs efforts et d'améliorer la transparence de la gestion des terres.

61. On s'accorde de plus en plus à dire qu'il est nécessaire pour tous les acteurs concernés par les décisions prises en matière d'occupation des sols de participer davantage, et les organisations non gouvernementales, organismes de développement et gouvernements recueillent actuellement des données d'expérience fort utiles sur les programmes faisant appel à la participation, en particulier dans les pays en développement. De nombreux programmes pratiques relatifs à la conception et à la mise en oeuvre des programmes ont été lancés ou étoffés depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement et un certain nombre de pays ont fait en sorte qu'il soit plus facile aux populations de faire connaître leurs opinions sur les décisions relatives à l'occupation des sols, aidés en cela par les systèmes d'information sur les ressources foncières et le développement qui ont connu un essor rapide au cours de ces dernières années. Des systèmes d'information géographique sont mis au point, aussi bien dans les pays développés qu'en développement, parfois au niveau des villages.

62. Dans les pays en développement, le dilemme entre la production et les revenus, d'une part, et l'environnement, de l'autre, n'est pas résolu. La stratégie consistant à tirer davantage parti, de manière durable, des terres déjà exploitées qui ont le plus fort potentiel de production, afin de limiter

les risques de destruction de terres de faible rendement, commence à être mieux acceptée et à se faire plus courante. L'importance de politiques d'emploi tournée vers l'activité non agricole en milieu rural, en particulier dans les zones où le potentiel agricole est faible, n'est en général guère pris en compte dans les stratégies concernant le développement rural et l'environnement.

63. L'enquête menée par le Centre international de référence et d'information pédologique (Évolution de la dégradation des soles à l'échelle mondiale) a permis de mieux comprendre la portée et la gravité de la dégradation des terres productives. Suite aux appels lancés lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique⁹ a été ouverte à la signature des Parties en octobre 1994 et est entrée en vigueur en décembre 1996. Pour mettre en oeuvre des mesures visant à améliorer la gestion des sols, la prise de toute une série de dispositions portant, selon la situation nationale, sur la rationalisation du régime foncier, l'amélioration de la formation des exploitants agricoles grâce à des programmes d'information et de vulgarisation, l'amélioration des techniques et la mise en place d'un cadre socio-économique facilitateur encourageant les producteurs à gérer leurs terres de manière durable s'avère nécessaire.

64. La menace que constitue pour la sécurité alimentaire à long terme la dégradation des sols a également été soulignée lors du Sommet mondial de l'alimentation en novembre 1996. La Déclaration de Rome sur la sécurité alimentaire mondiale, adoptée lors du Sommet, stipule qu'il convient d'accroître la production alimentaire dans le cadre d'une gestion durable des ressources naturelles et reconnaît l'importance pour la sécurité alimentaire de pratiques agricoles, d'une exploitation des ressources halieutiques et forestières et d'un développement rural durables. Le Plan d'action du Sommet prévoit une poursuite des efforts visant à éliminer la faim dans tous les pays, l'objectif étant de faire diminuer de moitié le nombre de personnes sous-alimentées d'ici à 2015.

65. Les conflits entre l'agriculture, les forêts et les villes autour de l'utilisation des sols s'aggravent en particulier dans les zones tropicales humides adaptées au développement de l'activité humaine. La Déclaration de principes concernant les forêts adoptée lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement a permis d'encourager l'adoption d'approches mondiales en matière de gestion des forêts. L'Accord international sur les bois tropicaux a été renégocié en 1993. Un grand nombre de réunions internationales d'experts, nombre d'entre elles organisées aussi bien par des pays en développement que développés, ont permis de mieux faire comprendre ce qu'est une gestion durable des forêts et quels sont les moyens de mise en oeuvre. Posant un jalon décisif, la Commission du développement durable a créé le Groupe intergouvernemental spécial sur les forêts et l'a prié dans un délai de deux ans de trouver un consensus et de proposer des mesures pour la mise en oeuvre des principes concernant les forêts et autres recommandations faites par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement touchant aux forêts. Le Groupe soumettra son rapport à la Commission à sa présente session. Sans vouloir en préjuger les conclusions, on peut toutefois affirmer que l'on s'achemine vers un consensus international pour ce qui est des principes de base et des lignes directrices opérationnelles concernant les

programmes forestiers nationaux, l'évaluation forestière et les critères et indicateurs nécessaires à une gestion durable des forêts.

3. Eau douce

66. Récemment achevée, l'évaluation complète des ressources mondiales en eau douce permet de mieux connaître l'état actuel des eaux douces disponibles. Ce bilan a également montré la corrélation étroite qui existe entre les quantités (offre) et la qualité de l'eau et les risques de mauvaise gestion. Dans beaucoup de pays en développement, le manque d'eau, aggravé par la pollution due à l'industrie, l'agriculture et les établissements humains, est peut-être ce qui compromet le plus le développement socio-économique et la santé publique.

67. Certains progrès ont été faits dans la rationalisation des utilisations de l'eau et donc vers une répartition plus rationnelle et plus équitable de l'eau entre les divers usagers. Il s'agit parfois de gérer l'eau à l'échelle des bassins fluviaux ou des bassins versants et de faire participer les usagers et les collectivités locales aux décisions, notamment pour ce qui est du financement de l'équipement. De plus en plus, on admet au niveau national ou local, que les femmes ont un rôle à jouer dans la gestion des ressources en eau.

68. Deux succès sont à signaler : l'élaboration, l'application et la surveillance des directives de qualité de l'eau potable, d'une part, et les progrès de l'élimination de la dracunculose, d'autre part. Depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, on s'efforce d'améliorer les adductions d'eaux publiques et les données communiquées par les laboratoires nationaux montrent qu'on peut de mieux en mieux surveiller la qualité de l'eau. Pourtant, les équipements d'adduction, dans beaucoup de pays, restent complètement inadéquats et ne permettent ni de surveiller ni d'enrayer la pollution, ni de protéger la santé publique, et les niveaux actuels d'investissement ne semblent pas suffire pour remédier réellement à cette situation.

69. L'éparpillement des responsabilités et des attributions en fait de ressources en eau au niveau national et le moindre intérêt porté à l'eau qu'à d'autres secteurs demeurent des obstacles majeurs à la réalisation des objectifs d'Action 21. Pourtant, les coûts économiques et sociaux élevés entraînés par la mauvaise qualité de l'eau et par une répartition inadéquate des ressources en eau n'ont pas encore été pleinement pris en compte dans les grandes décisions publiques. Le manque de ressources financières et humaines demeure un obstacle majeur à une amélioration du potentiel de gestion de l'eau, en particulier dans les pays en développement.

70. Cependant, le Partenariat mondial pour l'eau est une initiative prometteuse : ce mécanisme international a pour but d'appliquer le consensus obtenu sur l'urgence d'une bonne gestion de l'eau par des actions concrètes et cohérentes dans les pays en développement, en particulier à l'échelle locale. Ce Partenariat soutiendra des programmes de gestion cohérente des ressources en eau, par une collaboration avec les gouvernements et avec les réseaux existants, en développant de nouveaux dispositifs et en encourageant toutes les parties prenantes à adopter des principes et des politiques cohérents et à partager l'information et les données d'expérience.

4. Mers et océans

71. Récemment, les négociations intergouvernementales portant sur les mers et les océans ont beaucoup progressé. L'entrée en vigueur en 1994 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982 et de l'accord sur l'application des dispositions de ladite convention relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà des zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des stocks de poissons grands migrants¹⁰, qui entrera en vigueur une fois ratifié par 30 pays, constitue une contribution majeure à la conservation et à l'utilisation viable à terme des stocks de poissons.

72. L'élaboration, depuis la Conférence de Rio, du Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres (Washington, 1995)¹¹ est une autre étape importante vers une gestion plus réfléchie des océans. Les gouvernements étudient actuellement les dispositifs institutionnels à prévoir pour appliquer le Programme d'action mondial. On prévoit une large coopération entre divers organismes des Nations Unies et autres, en particulier par la mise en place d'un centre d'échange et par un bilan de l'état des océans et des zones côtières. Le Programme d'action mondial complète ainsi la Convention de Londres (Convention pour la prévention de la pollution des mers résultant de l'immersion de déchets et autres matières) de 1972, amendée en novembre 1996.

73. L'entrée en vigueur de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, puis l'adoption de la résolution 46/215 de l'Assemblée générale dans laquelle l'Assemblée demandait un moratoire mondial sur l'emploi des grands filets dérivants en haute mer, et enfin l'accord conclu en 1995 à la Conférence des Nations Unies sur la conservation et la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà des zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et les stocks de poissons grands migrants¹⁰ ont renforcé la gestion internationale des pêcheries. Ces travaux, ainsi que les prescriptions d'Action 21 concernant la pêche, ont été regroupés dans le Code de conduite de la FAO pour une pêche responsable, adopté en 1995. Seule l'aquaculture (surtout dans l'eau douce) permettra de couvrir l'essentiel de l'augmentation future de la consommation de poisson, et il faudra donc mieux gérer les eaux douces et protéger les viviers contre la pollution industrielle et urbaine et les zones côtières, les zones marécageuses et les mangroves contre certaines pratiques irresponsables d'aquaculture côtière. On admet de plus en plus qu'il faut limiter l'accès aux ressources halieutiques marines et établir, sous une forme ou sous une autre, des droits de propriété ou d'usage, pour rendre possible un retour graduel à des niveaux de prises de poisson soutenables à terme; certains pays ont commencé à utiliser un système de contingents cessibles indépendants. L'Initiative internationale en faveur des récifs coralliens cherche à préserver ses écosystèmes vulnérables et des mesures concrètes commencent à être prises.

74. Les dispositions visant une gestion rationnelle des océans demeurent pourtant éparpillées, le problème tenant notamment à la répartition des responsabilités entre la compétence nationale et les eaux internationales. Il est évident, en outre, que si des accords importants ont bien été conclus au

niveau mondial, leur application relève plutôt du niveau régional, où il est tout indiqué de renforcer le potentiel de gestion des organisations existantes et d'élargir leur mandat. En effet, 80 % environ de la pollution marine est directement causée par des activités menées par l'homme sur la terre ferme. La protection de la valeur économique et écologique des écosystèmes côtiers, ainsi que la préservation de la santé publique rendent nécessaire une lutte efficace contre la pollution des cours d'eau et des lacs et l'épuration des eaux usées des villes, dont les déchets urbains et industriels sont déversés dans les systèmes côtiers.

5. Diversité biologique

75. La Convention sur la diversité biologique⁶ est entrée en vigueur en décembre 1993 et a jusqu'à présent été signée par 163 États et une organisation d'intégration économique et régionale. Comme le prévoyait la Convention, un organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques a bien été créé. Un centre d'échange, encore dans sa phase expérimentale, a également été créé; accessible à tous les pays, il les aidera à appliquer la Convention. De nombreux pays s'attachent à élaborer des stratégies, plans ou programmes de conservation et d'utilisation non déprédatrice de la diversité biologique.

76. À la seconde session de la Conférence des Parties, en 1995, le PNUÉ a rendu publique son évaluation mondiale de la diversité biologique, et cela a servi le consensus sur les tendances actuelles de l'évolution de celle-ci, sur les moyens d'aborder le problème et sur les solutions éventuelles. Dans sa contribution à la session extraordinaire, la Conférence des Parties note qu'en dépit des progrès faits dans l'application de la Convention, les Parties restent bien conscientes du fait que les activités de l'homme continuent à détruire la diversité biologique à un rythme sans précédent. En dépit des progrès accomplis depuis la CNUED, la connaissance que l'on a de la diversité biologique reste très lacunaire.

77. Une stratégie mondiale de gestion des ressources génétiques des animaux de ferme a été lancée; son but est d'élargir les connaissances sur les ressources génétiques animales, de développer et d'améliorer leur utilité dans la perspective de la sécurité alimentaire, de préserver celles de ces ressources qui constituent un matériel génétique unique et qui sont menacées, et de faciliter l'accès aux ressources génétiques animales d'importance pour l'alimentation et l'agriculture. La troisième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique a décidé d'établir un programme d'activités sur la biodiversité agricole visant notamment à renforcer les effets positifs et atténuer les effets négatifs des pratiques agricoles sur cette diversité.

78. Les travaux sur la prévention des risques biologiques ont progressé. Le PNUÉ a rendu publiques des directives techniques sur cette prévention et, en vertu de la Convention, un groupe de travail a été établi pour élaborer un protocole sur la prévention des risques biologiques. Le mandat dit de Jakarta, adopté à la seconde session de la Conférence des Parties, offre un cadre d'action pour la protection de la diversité biologique marine et côtière. La réunion a adopté un cadre d'action mondiale qui prévoit un soutien à d'autres

organes internationaux et une coopération avec eux. La troisième réunion de la Conférence des Parties, tenue en novembre 1996 à Buenos Aires, a approfondi les mesures à prendre pour mieux appliquer la Convention sur la diversité biologique. Elle a retenu notamment les questions de la biodiversité agricole, des forêts et des écosystèmes aquatiques intérieurs.

F. L'atténuation des risques liés aux déchets et matières dangereuses

79. La Conférence internationale sur la sécurité chimique a été organisée à Stockholm en 1994 par le Programme international de sécurité chimique. Cent dix pays, 10 organisations internationales et 27 organisations non gouvernementales ont participé à la Conférence, qui a établi le Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique; celui-ci a reçu pour mandat d'établir un consensus des gouvernements sur la mise au point de stratégies en vue d'appliquer le chapitre 19 d'Action 21 et de procéder à des examens périodiques de ces stratégies. La deuxième réunion de ce Forum aura lieu en février 1997 à Ottawa.

80. Plusieurs organisations internationales, à savoir l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), la FAO, l'Agence de l'énergie nucléaire de l'OCDE, l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'Organisation panaméricaine de la santé et l'Organisation mondiale de la santé (OMS), ont mis au point ensemble et recommandé aux gouvernements et à l'industrie d'utiliser les normes fondamentales de radioprotection et de sécurité des sources radioactives. De même, l'AIEA a révisé le Règlement de transport de matières radioactives.

81. La FAO et le PNUE s'emploient à appliquer conjointement la procédure du consentement préalable informé et les négociations sont en cours en vue de l'adoption d'une convention sur ce sujet. Deux réunions du Comité intergouvernemental de négociation ont eu lieu en 1996 et une conférence diplomatique devrait se tenir en 1997. Le nombre de pays qui participent à cette procédure volontaire a augmenté pour atteindre 148, 17 produits chimiques y étant assujettis.

G. Le rôle des gouvernements et des grands groupes

82. Action 21 indique clairement que le développement durable n'est pas seulement la tâche des gouvernements. Le programme souligne le rôle que peuvent jouer le secteur privé et d'autres groupes de la société civile, à qui Action 21 donne une place éminente. L'expérience acquise depuis 1992 a renforcé encore l'idée qu'une telle démarche s'impose. La mondialisation affecte et parfois réduit l'aptitude des gouvernements à atteindre les résultats qu'ils souhaitent. Si les gouvernements continuent à définir le cadre général de l'action du secteur privé, maintes décisions importantes relèvent bien de celui-ci, en particulier des sociétés dont l'activité est internationale. L'organisation de services sociaux de base comme l'enseignement et les soins de santé relève également des gouvernements, alors même que les contraintes budgétaires sont de plus en plus rigoureuses. La pratique a montré qu'il est de moins en moins possible, indiqué et efficace d'imposer une réglementation prescriptive détaillée à tous les secteurs productifs. La mondialisation devra certes trouver de nouvelles modalités de décisions internationales, mais la bonne

application des politiques internationales et nationales demeure décentralisée et appelle des décisions concertées.

1. Gouvernements

83. Près de 150 pays ont créé des commissions ou des mécanismes de coordination pour veiller à la cohérence de la politique de développement durable et faire participer la société civile à l'établissement des priorités et l'élaboration d'une stratégie. Dans plus de 90 % des cas, ces commissions ont été établies pour donner suite à la CNUED, en majorité dans les pays en développement. Dans certains pays, le conseil national du développement durable a une nature plus politique que technique. En pareil cas, les engagements souscrits n'ont qu'un caractère très général et il n'y a guère de suivi concret, de sorte que les effets sur les plans et les stratégies de chaque secteur restent très limités.

84. Certaines des évolutions les plus prometteuses se font jour dans les villes et les municipalités où, pour la mise en oeuvre d'Action 21, c'est l'initiative locale qui prédomine. Plus que d'un effort d'organisation venant du sommet de la hiérarchie, il s'agit alors de la manifestation de préoccupations et d'engagements locaux. Dans beaucoup de cas, les autorités locales ont hésité à relier l'effort qu'elles ont entrepris à un plan d'action national, de crainte que des directives leur soient imposées d'en haut au lieu de découler des besoins locaux. Au cours des quatre dernières années, on signale de nombreux cas où ces initiatives ont été couronnées de succès. Le Centre des Nations Unies pour les établissements humains, alors qu'il préparait la Conférence Habitat II, a mis au point avec d'autres partenaires une base de données très riche sur les pratiques optimales en matière de développement durable au niveau local, qui est désormais disponible sur l'Internet. Les stratégies et plans appliqués au niveau local ont eu un impact direct bien plus grand que ceux conçus au niveau national.

2. Les parlements

85. Dans beaucoup de pays, le parlement s'attache activement à honorer les engagements souscrits à la CNUED. C'est ce que confirme l'information communiquée chaque année à la Commission du développement durable par l'Union interparlementaire, à l'issue d'une enquête annuelle. L'Union interparlementaire a également adopté des déclarations portant sur le développement durable, notamment sur le financement et le transfert de technologie ainsi que sur la préservation des stocks mondiaux de poissons.

3. Les organisations internationales

86. La coopération internationale peut faciliter la transition à un modèle de développement durable applicable dans le monde entier et soutenir des mesures prises au niveau national dans le même sens. S'ajoutant à la volonté grandissante des organisations intergouvernementales et des institutions internationales d'appliquer le programme de développement durable, cela montre assez que le système des Nations Unies, coopérant avec d'autres organes internationaux, peut, en dépit de plusieurs difficultés, contribuer notablement à l'application d'Action 21.

87. De nouvelles formes de coopération sont également apparues au niveau régional : il peut s'agir d'une coopération entre les commissions régionales des Nations Unies et des représentants des organismes et programmes des Nations Unies au niveau régional. Plusieurs réunions intergouvernementales ont adopté des déclarations politiques et des plans d'action en faveur du développement durable. Ces réunions avaient été convoquées à l'instigation des commissions régionales des Nations Unies et d'autres organisations régionales comme l'Organisation des États américains, l'Organisation de l'unité africaine, le Programme régional pour l'environnement dans le Pacifique Sud et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE). Une nouvelle commission (la Commission des thons de l'océan Indien) a été créée sous les auspices de la FAO pour mieux gérer la pêche au thon dans l'océan Indien. Des conférences ministérielles ont joué un rôle important dans la détermination de l'action à entreprendre et ont sensibilisé l'opinion et la classe politique.

88. Les arrangements économiques régionaux s'étendent rapidement à de nouveaux pays et à de nouveaux domaines et continuent à se développer après l'achèvement des négociations commerciales multilatérales d'Uruguay. Par exemple, les trois États parties à l'Accord nord-américain de libre échange (ALENA) ont conclu un accord annexe et établi une Commission de coopération environnementale pour l'appliquer. Cela permet une participation citoyenne à la surveillance de l'application des lois et règlements nationaux en matière d'environnement.

4. Le secteur privé

89. Avec le recul, Action 21 apparaît bien comme le point de départ de nombreuses initiatives des entreprises, qui font de la durabilité leur objectif déclaré, et on constate de notables progrès s'agissant des collaborations entre l'industrie et le gouvernement, de l'élaboration de mesures novatrices et de technologies et de produits respectueux de l'environnement; on observe aussi un souci plus répandu de la durabilité, qui caractérise maintenant plus nettement les relations entre les milieux d'affaires et la collectivité tout entière.

90. Les gouvernements sont amenés par des raisons de rendement et d'efficacité à compléter la démarche traditionnelle fondée sur l'idée de réglementation par des politiques plus ambitieuses incluant des instruments économiques et d'autres méthodes fondées sur la collaboration entre le secteur public et le secteur privé. Ces instruments, qui comprennent par exemple des droits et taxes environnementaux, des subventions environnementales, des fonds pour l'environnement, des droits d'émission négociables, l'émission d'obligations d'entreprises de dépollution et des accords volontaires, sont utilisés, dans des combinaisons diverses, dans toutes les régions du monde, tant par les pays développés que par les pays en développement.

91. Les associations professionnelles de leur côté mettent au point des codes de conduite toujours plus nombreux et des systèmes de gestion environnementale qui aident les entreprises à observer les normes d'environnement sans avoir à appliquer une réglementation détaillée. Les normes relatives au système de gestion de l'environnement, telles que la série ISO 14000 et les normes de gestion et d'audit écologiques de l'Union européenne, ainsi que les normes nationales (comme la norme britannique BS 7750) ont beaucoup aidé les entreprises industrielles à adopter les principes d'une bonne gestion de

l'environnement et les gouvernements à adapter la législation de l'environnement à de véritables progrès de l'industrie dans ce domaine. La Chambre de commerce internationale, le PNUÉ, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), la CNUCED et d'autres organes aident les pays, notamment les pays développés, à se doter de la capacité nécessaire pour appliquer ces nouvelles normes, de façon à préserver ou même améliorer leurs perspectives d'exportation.

92. De nombreuses grandes sociétés ne se contentent plus d'une action de dépollution "au point d'émission", et ont adopté une conception intégrant une production plus propre et un cycle de vie plus rationnel, afin de réduire l'impact sur l'environnement des biens et des services qu'elles produisent. Cependant, les exemples concrets, sur le marché, restent encore limités à un assez petit nombre de produits, notamment le papier recyclé et les serviettes en papier, les peintures et vernis ne contenant pas de solvants, les produits cosmétiques et les emballages recyclables. La notion d'éco-efficacité (production de biens et services avec un apport réduit d'énergie et de matières premières) est activement propagée par des organisations telles que le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable, et la notion suscite un intérêt grandissant des sociétés qui ont des ressources qui leur permettent d'appliquer des changements techniques et administratifs. Cependant, dans les petites et moyennes entreprises, les progrès réalisés sont restés très limités. Dans les pays développés et en développement, elles ont besoin qu'on les aide à faire face à l'impératif nouveau de durabilité qui découle de la réglementation nationale et internationale et des normes et codes de conduite élaborés par les grandes sociétés.

5. Autres grands groupes

93. Dans l'action entreprise, les autres grands groupes organisés ont été particulièrement dynamiques. De plus en plus, ils dialoguent avec les gouvernements et les organisations internationales, notamment avec les secrétariats des conventions. Leurs représentants ont pris une part active à la promotion du développement durable, tant dans les associations que dans la collectivité en général. Les syndicats accréditent la notion de développement durable sur le lieu de travail. Les milieux scientifiques et technologiques jouent un rôle vital dans le diagnostic des problèmes et l'élaboration de solutions possibles. Les autorités locales, en vertu de la localisation géographique de leurs activités, sont de plus en plus un acteur majeur dans les consultations relatives aux problèmes et aux solutions au niveau local.

94. La jeunesse est très favorable à la notion de développement durable, car il s'agit de son avenir, mais elle est encore insuffisamment représentée dans les instances de décision nationales et locales et pas assez informée. Les populations autochtones et les agriculteurs sont de même de plus en plus préoccupés par l'impact des questions de diversité biologique et de techniques biologiques sur les valeurs traditionnelles et sur les droits fonciers. Les populations autochtones participent désormais activement aux négociations intergouvernementales menées en vertu de la Convention sur la diversité biologique et sur la nécessité de protéger les ressources génétiques. Après la CNUED, les droits et les attributions des femmes au regard du développement durable ont été à nouveau affirmés dans diverses conférences mondiales, en

particulier la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et la Conférence internationale sur la population et le développement; à cet égard, le caractère indispensable de la démarginalisation des femmes a été reconnu. Les droits et le rôle des femmes sont des questions qui ont été évoquées dans toutes les conférences ayant eu lieu après la CNUED.

95. Les organisations non gouvernementales militent très activement pour l'application de la notion de développement durable aux niveaux local et national. De plus en plus, elles font office d'agent d'exécution pour les gouvernements et pour les organismes d'aide bilatérale et multilatérale. Mais elles ne reçoivent pas toujours l'aide financière qu'il faudrait des institutions nationales et n'ont pas toujours un accès adéquat aux organismes internationaux. Le rôle des organisations non gouvernementales doit donc être accru si l'on veut que leur potentiel de contribution à la durabilité soit pleinement valorisé.

96. Malgré de nombreuses évolutions positives, la réalisation des objectifs spécifiques consignés au chapitre d'Action 21 relatif aux grands groupes n'a pas toujours atteint le niveau souhaité. Par exemple, la parité entre les sexes dans les décisions n'est toujours pas réalisée et les instruments nationaux qui permettraient d'y parvenir ne sont pas encore appliqués. La situation des populations autochtones continue à être très préoccupante et les mesures prises au niveau national sont encore insuffisantes.

H. Moyens d'exécution

97. L'un des principaux atouts d'Action 21 est d'avoir prévu des moyens d'exécution s'appliquant aux différents secteurs de l'activité économique. Les orientations qui sont actuellement définies dans ces domaines contribueront de façon décisive à mettre en place des stratégies et des instruments de type intégratif pour le développement durable.

1. Financement du développement durable

98. Le montant moyen de l'aide publique au développement (APD) pour la période 1993-1995 était moins élevé que pour la période 1990-1992, aussi bien en valeur absolue qu'en pourcentage du PNB, et se situait à son plus bas niveau depuis 30 ans. Seuls quatre pays ont atteint l'objectif de 0,7 % du PNB : le Danemark, les Pays-Bas, la Norvège et la Suède. La diminution de l'APD a eu des effets particulièrement désastreux dans les pays les plus pauvres qui n'ont qu'un accès limité aux autres sources de financement extérieur et d'investissement privé. Elle restreint considérablement la capacité des gouvernements de la plupart des pays en développement d'entreprendre des investissements dans les domaines social et écologique qui n'intéressent pas par ailleurs les investisseurs privés. Les ressources distribuées par l'Association internationale de développement (IDA), l'organe de prêts à des conditions privilégiées de la Banque mondiale, ont été reconstituées, témoignant de l'intérêt que les donateurs ne cessent de porter à la coopération multilatérale en matière d'atténuation de la pauvreté, d'ajustement économique et de croissance et de viabilité écologique, encore que les fonds soient toujours jugés insuffisants. De toute évidence, la diminution de l'APD ne concorde pas avec les espoirs suscités par la CNUED, malgré les efforts déployés pour trouver des sources

nouvelles et supplémentaires de financement interne par des mécanismes de substitution.

99. Au cours des années qui ont suivi la Conférence, les institutions de Bretton-Woods ont accordé plus d'importance au développement durable, ce qui a permis d'octroyer des ressources aux pays en développement les plus démunis pour le développement économique et social écologiquement rationnel. L'intérêt porté par la Banque mondiale aux incidences écologiques et sociales des projets qu'elle exécute dans les pays en développement a considérablement augmenté. N'accordant, avant la CNUED, qu'une attention mineure aux questions liées à l'environnement, elle a porté à 12 milliards de dollars le montant de son portefeuille de prêts destinés à des projets écologiques en 1996 et commencé à évaluer les incidences écologiques et sociales des projets qu'elle finance.

100. Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) a été lancé en tant que programme pilote en 1991 pour aider les pays en développement et les pays en transition qui veulent réaliser des activités bénéfiques pour l'environnement mondial dans les quatre grands domaines d'activité suivants : diversité biologique, changements climatiques, eaux internationales et appauvrissement de la couche d'ozone. Pendant la phase pilote, un montant estimatif de 730 millions de dollars des États-Unis a été alloué à un programme de travail comportant 115 projets mondiaux, régionaux et nationaux. En mars 1994, un accord est intervenu afin de restructurer et reconstituer le Fonds en tant que source principale de financement pour l'environnement mondial. Mais la formulation des propositions et des modalités d'application relatives aux projets devant être financés par le Fonds s'est avérée une tâche longue et compliquée. Si beaucoup de travaux ont été consacrés à l'élaboration de directives et de propositions, il y a cependant encore lieu d'améliorer les modalités de décaissement des ressources destinées aux projets financés par le FEM.

101. Depuis la CNUED, l'amélioration la plus notable en matière de financement du développement durable a été l'augmentation des apports de capitaux privés aux pays en développement. Pendant la période 1993-1994, soit deux ans, le montant annuel moyen des capitaux privés venant des pays de l'OCDE s'est élevé à 102 milliards de dollars des États-Unis, soit environ 60 % du montant total des entrées dans les pays en développement de capitaux privés provenant des pays de l'OCDE. Fait encore plus important, près de 42 % de l'ensemble de ces entrées correspondaient, pour la même période, à des investissements étrangers directs, c'est-à-dire la forme d'investissement la plus stable et la plus fiable à long terme.

102. Si les entrées de capitaux privés ont augmenté dans les pays à un stade intermédiaire de développement, les pays les plus démunis n'ont pas bénéficié des apports voulus de fonds privés et leur ratio investissement étranger direct/PNB est encore de moitié inférieur à celui des pays en développement à revenu intermédiaire.

103. Dans bon nombre de pays en développement, le rapport endettement/exportations, qui est le principal indicateur de la capacité qu'a un pays de rembourser sa dette, s'est considérablement amélioré depuis 1992. Les problèmes d'endettement auxquels les pays en développement à revenu intermédiaire se

heurtaient dans les années 80 se sont atténués sous l'effet conjugué de mesures économiques avisées, de la libéralisation des échanges internationaux et des mouvements de capitaux, du rééchelonnement de la dette extérieure bilatérale et de l'adoption de nouveaux instruments comme le programme Brady et de les opérations de conversion de dettes (les plus avantageux ayant été les conversions de créances en prises de participation, notamment en Amérique latine jusqu'en 1994).

104. Cela étant, les pays à faible revenu gravement endettés ont vu la charge de leur dette augmenter au cours des 10 dernières années, entravant ainsi leurs possibilités de développement. La décision prise par le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale en avril 1996 pour mettre au point un ensemble complet de mesures d'allégement de la dette extérieure destinées à ces pays est à cet égard particulièrement bienvenue.

2. Transfert de technologies

105. La réalisation de nombreux objectifs d'Action 21 suppose l'adoption de technologies moins polluantes et plus efficaces (écotechnologies). À sa troisième session, la Commission du développement durable a adopté un programme de travail privilégiant l'accès à l'information et sa diffusion, le renforcement des capacités nécessaires à la gestion des mutations technologiques et les arrangements financiers et autres accords de collaboration. Depuis la CNUED, on a organisé des ateliers, réalisé des études et lancé des campagnes d'information et de sensibilisation aux niveaux national, régional et international. Toutes ces activités visent à stimuler la demande d'écotechnologies et à en promouvoir le transfert. Un certain nombre de pays, tant développés qu'en développement ou en transition, ont adopté des dispositions et exécuté des programmes favorisant le passage progressif des techniques et des équipements de dépollution de "fin de chaîne" (nettoyage) à des solutions technologiques intégrées touchant les processus de production et les produits eux-mêmes. Des centres nationaux de production moins polluante ont été créés dans neuf pays, avec l'aide de l'ONUDI et du PNUE.

106. Aucune donnée concrète n'est disponible, mais on s'accorde à reconnaître que le niveau des investissements technologiques, ou connexes, publics et privés effectués par les pays développés dans les pays en développement n'a pas, de façon générale, atteint celui escompté lors de la CNUED. L'augmentation des entrées de capitaux privés s'est traduite, dans certains pays en développement et pays en transition, par des investissements sectoriels et technologiques. Toutefois, dans les nombreux pays en développement qui ont été oubliés, le progrès technologique s'est trouvé ralenti.

107. Les pouvoirs publics, locaux et nationaux, et le secteur privé devraient communiquer un plus grand nombre de données sur l'efficacité des mesures visant à faciliter et accélérer le transfert et la diffusion de technologies. Ces informations permettraient de mieux comprendre a) le rapport entre les préoccupations environnementales et la demande de techniques et d'innovation technologique; b) l'efficacité des stratégies mises en oeuvre par une entreprise pour s'adapter aux exigences de la mutation technologique et retenir des processus de production écologiquement rationnels et compétitifs; et c) les tendances concernant l'évolution des marchés nationaux des écotechnologies et

le besoin de données internationales plus exactes sur les transferts de technologies aux pays en développement.

3. Renforcement des capacités

108. L'importance accordée dans Action 21 aux activités de développement durable faisant davantage appel à la participation est à l'origine de la nouvelle génération de projets de renforcement des capacités qui sont apparus depuis 1992. La plupart des activités de gestion de l'environnement et de développement durable tiennent à présent ouvertement compte de l'avis des parties prenantes et des bénéficiaires. Ainsi, le programme Capacités 21 créé par le PNUD au lendemain de la CNUED s'est avéré un catalyseur et un outil d'enseignement efficaces pour le renforcement des capacités aux fins du développement durable. En mai 1996, le montant total des contributions versées à ce programme, aussi bien par le biais du fonds d'affectation spéciale correspondant que d'autres arrangements, s'élevait à environ 57 millions de dollars. Depuis 1993, plus de 40 pays ont pu bénéficier de projets financés dans ce cadre.

109. Beaucoup de progrès ont été réalisés dans les domaines de la formulation de stratégies, de la participation et de l'échange de données. Toutefois, les structures et les capacités nécessaires pour assurer bon nombre des fonctions techniques liées au développement durable sont insuffisantes. La mise en place de ces structures techniques, scientifiques et institutionnelles constitue l'objectif à long terme de nombreux pays. Les donateurs bilatéraux n'ayant pas fourni le cofinancement nécessaire, ces pays n'ont pas pu établir aussi rapidement qu'ils l'auraient souhaité des programmes plus ambitieux de renforcement des capacités à volets multiples.

4. L'information pour la prise de décisions

110. Des renseignements et des données de qualité sont indispensables pour préciser la nature et l'ampleur des problèmes rencontrés; toutefois, les progrès réalisés en matière de collecte, d'organisation et de présentation des informations sous une forme utilisable ont été inégaux. Au niveau international, la qualité des données, collectées pour la mise au point d'indicateurs, s'est considérablement améliorée depuis la CNUED. Aux niveaux national et local, les données recueillies et les mécanismes qui en facilitent l'échange doivent être complétés et améliorés.

111. Bon nombre des données relatives aux domaines recensés dans Action 21 (dont la pollution de l'air en milieu urbain, l'eau douce, la désertification, la diversité biologique, la haute mer, la haute atmosphère, les facteurs démographiques, l'urbanisation, la pauvreté, la santé, les droits d'accès aux ressources et les principaux groupements) ont été répertoriées aux niveaux international et régional. Des progrès considérables ont été réalisés pour combler les lacunes, par des activités organisées par les organismes des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales. Afin de remédier à l'absence de données de longue période indispensables pour comprendre les problèmes mondiaux des écosystèmes, les organisations internationales et la communauté scientifique ont mis au point des systèmes d'observation en vue d'accroître la cohérence et la rentabilité de la

collecte des données. D'importants dispositifs d'observation, de suivi, d'évaluation et d'échange ont été créés pour préciser l'état des systèmes mondiaux d'information et renforcer les flux. Il s'agit notamment du Système mondial d'observation terrestre (SMOT), du Système mondial d'observation du climat (SMOC) et du Système mondial d'observation des océans. Parmi les grandes initiatives nouvelles qui ont suivi la CNUED, on peut citer le Système mondial d'observation des cycles hydrologiques, le Système mondial d'observation des récifs coralliens, le Forum sur la montagne, et le Forum sur la modélisation mondiale. D'importants travaux ont été réalisés, notamment sous les auspices du Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique, pour recueillir des données sur la sécurité des produits chimiques.

112. Depuis la CNUED, de nombreuses activités nouvelles ont été consacrées aux indicateurs du développement durable. Pour sa part, la Commission du développement durable a lancé une initiative mondiale visant à tirer parti de ces activités et à utiliser les compétences et connaissances qu'elles rassemblent pour se mettre d'accord sur les possibilités techniques d'utilisation, la comparabilité et l'intérêt politique des indicateurs. Elle a approuvé un programme de travail qui a permis d'élaborer une première série restreinte d'indicateurs du développement durable, avant d'établir des fiches méthodologiques pour chacun d'eux. L'objectif est d'obtenir une série commune d'indicateurs pouvant être utilisés au niveau national d'ici à l'an 2000.

113. Parallèlement, des travaux sont en cours dans différents domaines pour mettre au point des indicateurs sectoriels plus détaillés afin de mesurer les résultats de l'application d'accords internationaux, tandis que la communauté scientifique s'efforce d'intégrer les dimensions économiques, sociales, écologiques et institutionnelles du développement durable dans des indicateurs plus généraux, tenant compte de leurs corrélations. À ce propos, une méthode particulière efficace pour intégrer ces éléments dans un cadre opérationnel consiste à prendre en considération les flux d'investissement permettant de maintenir ou d'accroître le stock de richesses environnementales (le capital naturel), le capital physique (les constructions), le capital humain et le capital social d'une société donnée. Ces catégories peuvent jusqu'à un certain point se substituer l'une à l'autre mais, surtout, elles sont, pour la plupart, complémentaires. L'objectif du développement durable est donc de rassembler toutes sortes de richesses dans un système qui permettrait à l'être humain de s'épanouir tout en protégeant le milieu naturel.

114. Des progrès moins nombreux, mais tout aussi importants, ont été réalisés aux niveaux national et infranational. Les pays sont de plus en plus nombreux à avoir inventorié leurs données et organisé la collecte de ces dernières. Plusieurs facteurs expliquent ce phénomène, dont l'augmentation rapide du nombre de stratégies, plans et objectifs nationaux et infranationaux de développement durable; l'adoption d'indicateurs nationaux et locaux; la ratification des traités internationaux; et, dans certains cas, l'aide apportée par la communauté internationale pour renforcer les capacités nécessaires à ces activités.

115. Les travaux qui viennent de commencer en vue de rationaliser les procédures d'établissement de rapports nationaux sur le développement durable sont extrêmement importants et devraient être poursuivis. Il faudrait veiller en particulier à établir un programme pluriannuel de travail assorti notamment d'un

calendrier d'établissement de rapports visant à faciliter la planification nationale et sur l'échange de données transmises par la voie électronique entre les organismes des Nations Unies.

116. De façon générale, on a beaucoup progressé en ce qui concerne la disponibilité des données, indépendamment des activités prévues dans l'Action 21, grâce à la mutation rapide et radicale des techniques dans les domaines de l'informatique, des télécommunications et des systèmes d'information géographique. Pourtant, on s'est insuffisamment préoccupé de faire en sorte que les systèmes nationaux de télécommunication puissent répondre à la demande croissante d'information électronique. C'est le cas de certains pays en développement où l'absence d'équipements et de systèmes téléphoniques adaptés entrave l'accès aux nouveaux réseaux électroniques.

III. ENJEUX ET PRIORITÉS

117. Les sections précédentes ont débouché sur un certain nombre d'observations générales dont il faudrait tenir compte pour établir les priorités de l'action internationale en faveur du développement durable. Des progrès manifestes ont été accomplis dans le cadre des nombreux plans et stratégies définis à tous les niveaux. L'élaboration de stratégies est un premier pas qui doit être suivi par l'étape difficile de l'établissement des priorités et de la répartition du budget, par la mise en oeuvre des mesures puis, enfin, par leur évaluation.

118. Il reste beaucoup à faire pour s'assurer que les décideurs et l'opinion publique comprennent bien la notion de développement durable. Il faut donc mener, aux niveaux national et international, des stratégies de communication adaptées.

119. Les quatre années d'application d'Action 21 ont montré qu'il était essentiel d'adopter une conception cohérente du développement durable, à laquelle adhèreraient tous les acteurs concernés.

Les stratégies de développement durable sont essentielles au renforcement et à l'intégration des capacités nationales, dans la mesure où elles permettent de regrouper les priorités des politiques sociales, économiques et environnementales en faisant participer toutes les parties concernées.

Les activités de renforcement des capacités devraient donner la priorité à l'élaboration et à la mise en oeuvre des stratégies qui devraient s'étendre aux divers niveaux administratifs.

Pour que la planification et la mise en oeuvre des politiques de développement durable soient efficaces, il faut que tous les groupes sociaux y participent. Les responsabilités en matière de gestion des ressources, particulièrement au niveau local, sont souvent réparties entre les hommes et les femmes et entre les différents groupes socio-économiques. Chaque groupe possède des connaissances et des compétences spécifiques qui devraient être utilisées pour la planification. La participation de tous à l'élaboration des politiques encouragerait une plus large adhésion aux politiques de développement durable et faciliterait leur exécution.

120. L'élimination de la pauvreté dans le monde est une priorité du développement durable, comme indiqué dans Action 21, puis dans le Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social¹².

Pour les personnes vivant dans la pauvreté et pour les pays où la pauvreté est très répandue, l'élimination de la pauvreté doit être une des principales priorités, à la fois comme une fin en soi et comme un moyen de favoriser la valorisation non déprédatrice des ressources naturelles. Il faut que la communauté internationale réitère et honore son engagement d'appuyer les efforts des pays en développement.

121. D'importants progrès ont été réalisés vers l'instauration d'un consensus international sur la gestion viable des ressources naturelles sous la forme d'accords internationaux.

Au niveau international, les discussions, y compris celles menées dans le cadre des Conventions de Rio (changements climatiques⁸, diversité biologique⁶ et désertification⁹), ne portent plus sur l'élaboration des politiques mais sur leur application. Cela concerne notamment la protection de l'atmosphère et des océans, la gestion des terres et la diversité biologique.

122. Cela étant, dans certains domaines, il faut continuer d'élaborer des politiques au niveau mondial pour guider l'action.

Il est probable que le Groupe intergouvernemental sur les forêts ne parviendra pas à régler certaines questions relatives à la gestion non déprédatrice des forêts. L'évaluation globale des ressources en eau douce donne une idée nouvelle de la gravité de la situation et montre qu'il est nécessaire de prendre des mesures concertées. Les preuves scientifiques des effets négatifs sur la santé et les écosystèmes de certains produits chimiques, notamment les polluants organiques persistants (POP) sont telles qu'il faut de toute urgence conclure un accord international sur l'élimination progressive des produits en question.

123. Dans certains domaines, il importe d'améliorer la coordination et l'application des politiques au niveau régional.

Certaines questions comme les mers régionales, certains aspects des changements climatiques, la préservation transfrontalière de la diversité biologique, les effets environnementaux transfrontaliers, la dégradation des terres et les mouvements transfrontaliers de déchets dangereux, peuvent être mieux réglées au niveau régional.

124. La nécessité d'adopter une conception cohérente de la gestion de chacune des ressources naturelles est une des leçons importantes tirées de la CNUED et de son suivi. Dans certains domaines, par exemple les océans, un certain nombre d'accords, qui ne sont pas forcément liés, ont vu le jour. Les discussions de suivi doivent contribuer à améliorer l'harmonisation.

125. On pourrait renforcer encore la synergie entre les trois Conventions de Rio (changements climatiques, diversité biologique et désertification), en mettant

l'accent sur les corrélations et en lançant des projets qui répondent aux objectifs de plusieurs conventions à la fois.

126. Afin de faciliter la mise en oeuvre effective d'Action 21, il faut mettre sur le même plan l'examen des questions relatives à la gestion des ressources et l'élaboration de politiques sectorielles.

Les secteurs économiques (agriculture, pêche, foresterie, industrie, établissements humains, énergie, transport, services sociaux) doivent prendre part aux discussions internationales sur la mise en oeuvre et répondre de leur contribution au règlement des problèmes. Dans ce contexte, il faudrait accorder une attention particulière à des questions comme la santé, la gestion rationnelle des déchets et la prévention des risques chimiques.

127. Il faut adopter des mesures urgentes pour ralentir et si possible enrayer la dégradation des terres agricoles. Il convient de donner la priorité à l'amélioration de la gestion et de la remise en état des terres irriguées et à l'amélioration de la planification des ressources foncières, afin de réduire les pertes de terres arables dues au développement.

À l'avenir, l'offre de denrées alimentaires résultera en grande partie de l'intensification de l'agriculture, c'est-à-dire de l'augmentation des rendements. La dégradation des sols et la perte de terres arables réduisent le potentiel de production agricole et aggravent les problèmes techniques, sociaux et financiers liés à l'augmentation de la production.

128. Il faut accorder la priorité à l'intégration des études d'impact sur la santé dans la planification sectorielle économique et dans les plans de développement durable.

129. Le débat international sur les différents secteurs économiques présente de graves lacunes, en particulier dans les domaines de l'énergie, des transports et du tourisme.

L'énergie est sans doute le maillon critique entre environnement et développement mais les tensions qui existent entre, d'une part, les besoins énergétiques légitimes des pays en développement qui veulent accélérer leur développement socio-économique et, d'autre part, les incidences sur la santé de l'utilisation accrue des combustibles fossiles et les conséquences de la pollution aux niveaux mondial, régional et local, n'ont pas été étudiées comme il convient. Si l'on a en partie comblé cette lacune lors des négociations sur les changements climatiques, il faudra procéder à une étude plus approfondie du secteur énergétique et adopter les mesures qui s'imposent, en s'intéressant non seulement aux sources d'énergie nouvelles et renouvelables mais aussi à la question essentielle de savoir comment les pays en développement, en particulier, peuvent acquérir les ressources énergétiques nécessaires à leur développement tout en réduisant leur dépendance par rapport aux combustibles à base de carbone.

S'agissant des transports, l'amélioration du rendement énergétique et de l'utilisation des matériaux est en grande partie contrebalancée par la croissance du secteur.

Le tourisme est le secteur économique où la croissance est la plus rapide, ce qui a de lourdes répercussions écologiques et sociales.

130. Le débat consacré à l'évolution des modes de consommation et de production doit être plus concret et proposer par exemple une démarche de longue haleine et des mesures concrètes que devront prendre les secteurs économiques. L'impact de l'évolution des modes de consommation et de production dans les pays industrialisés sur les perspectives d'exportation des pays en développement doit faire l'objet d'un examen permanent.

131. On s'accorde à reconnaître qu'il faut étudier au niveau international la possibilité d'adopter des objectifs de libéralisation du commerce et de développement durable qui soient complémentaires. Il faut aussi améliorer la discussion et la coordination au niveau national.

Le débat ne devrait plus porter sur telle ou telle question relative à l'environnement et au commerce mais sur un examen intégré de tous les facteurs de développement durable, l'accent étant mis sur les synergies plutôt que sur les facteurs limitatifs. Le débat devrait s'appuyer sur une analyse concrète plus pertinente. Il faut accorder la priorité à la définition et à l'application effective de mesures concrètes.

132. Une large participation est essentielle si l'on veut réaliser des progrès dans l'élaboration des politiques et parvenir au développement durable. Il faut envisager de nouvelles formes de gestion publique qui tiennent compte du fait que les principaux groupes assument des responsabilités plus larges et ont à rendre compte de leur action.

Le secteur privé joue un rôle de plus en plus important. Les principaux transferts de ressources des pays industrialisés vers les pays en développement et en transition passent par le secteur privé. Les capitaux privés peuvent servir à financer le développement durable mais jusqu'à présent, ils n'ont généralement pas été consacrés à des projets dont le principal objectif était de produire des avantages écologiques et sociaux. Pourtant, les pays en développement offrent des perspectives d'investissement qui garantissent des gains écologiques et sociaux et pourraient aussi être rentables s'ils offraient davantage de biens et de services pour lesquels les utilisateurs seraient disposés à payer (toutes les parties seraient alors gagnantes). En outre, il faut que le secteur privé (l'industrie et le secteur financier) participe aux discussions internationales sur le développement durable.

133. Les ressources financières internationales publiques au service du développement durable des pays en développement ne sont pas à la hauteur des engagements pris par les pays donateurs à la CNUED.

Afin de garantir la crédibilité des partenariats conclus entre les pays industrialisés et les pays en développement, il faut réaffirmer les

engagements pris lors de la CNUED, concernant notamment l'appui aux domaines étroitement liés à la satisfaction des besoins fondamentaux, où des programmes coordonnés ont été mis en place par la communauté internationale (par exemple, dans le domaine de l'eau, de l'énergie et des forêts).

L'insuffisance des ressources consacrées au financement du développement durable est particulièrement sensible dans les pays en développement à faible revenu. En effet, ces derniers attirent peu de capitaux privés étrangers, reçoivent de moins en moins d'APD et beaucoup parmi eux sont très endettés. Au cours des années 90, l'écart s'est creusé entre les pays les moins avancés et les autres pays en développement en ce qui concerne les taux de croissance du revenu par habitant, le PNB et de nombreux autres indicateurs du développement humain.

Il semble que les pays en développement qui ont mis en oeuvre des politiques commerciales et macro-économiques saines, stables et ouvertes sur l'extérieur dans les années 90 (comme celles adoptées par plusieurs pays asiatiques et latino-américains à revenu intermédiaire) attirent les capitaux privés et aient plus facilement accès à des programmes d'allégement de la dette extérieure. Toutefois, ces politiques exigent de mener des réformes administratives, économiques et politiques coûteuses. L'APD étant une source de financement importante pour entreprendre des réformes, surtout dans les pays les moins avancés, les pays donateurs devraient redoubler d'efforts pour atteindre l'objectif fixé par la CNUED en ce qui concerne le montant de l'APD.

134. Des progrès limités ont été réalisés dans l'adoption d'instruments économiques permettant d'internaliser les coûts de protection de l'environnement.

L'échange d'informations concernant l'utilisation des instruments économiques conduirait peut-être à adopter de nouveaux instruments.

135. Des partenariats dans le domaine de la technologie et des accords de coopération sont nécessaires pour stimuler la collaboration entre les gouvernements et l'industrie aux niveaux national et international.

Il faut que les gouvernements et le secteur privé fournissent des précisions sur l'efficacité des politiques mises en oeuvre pour faciliter et accélérer la diffusion et le transfert de techniques.

136. La base d'information dont on dispose pour prendre des décisions sur le développement durable présente encore des lacunes et il faut élargir l'accès aux systèmes d'information existants.

Il faut renforcer les capacités d'acquisition de données provenant de toutes les régions du monde afin que l'on puisse évaluer de manière appropriée l'état de l'environnement. Beaucoup de phénomènes écologiques comme les changements climatiques, la désertification et la disparition des espèces, s'étendent sur de longues périodes. On a encore besoin de données

brutes et d'informations suffisamment précises du point de vue géographique et historique.

137. Des données scientifiques sont indispensables pour l'élaboration des politiques internationales.

Il faut renforcer la coopération, en particulier dans les disciplines scientifiques, afin de vérifier le bien-fondé des données scientifiques sur les modifications de l'environnement. Il existe déjà une certaine coopération, notamment dans le cadre du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et du Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique.

Il faut assurer un accès universel à l'éducation, autre facteur essentiel lié à l'élaboration des politiques. Il faut sensibiliser l'opinion publique aux problèmes du développement durable, de la paix et de l'interdépendance mondiale et intégrer ces questions dans les programmes d'enseignement scolaire et extrascolaire.

138. Il faut tenir compte des sexes spécificités dans tous les aspects de la mise en oeuvre d'Action 21.

Cela est essentiel pour évaluer la contribution effective et potentielle des femmes et des hommes à la formulation et à la mise en oeuvre de politiques et de programmes adaptés ainsi que pour étudier l'impact sur l'ensemble de la population des conditions économiques et sociales et de la dégradation de l'environnement. Il est indispensable de recueillir des données ventilées par sexe pour procéder à une analyse et élaborer des politiques tenant compte des sexes spécificités.

IV. CADRE INSTITUTIONNEL ET RÔLE DE LA COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE APRÈS 1997

A. Cadre institutionnel

139. Les secrétariats des organismes des Nations Unies s'accordent à penser que le système devrait continuer à articuler toutes les activités qu'il mène dans les domaines économique, social et environnemental aux niveaux mondial, régional et national autour de la notion de développement durable. Tous les organismes et mécanismes intergouvernementaux et interinstitutions devraient prendre des mesures et dispositions concrètes pour continuer de contribuer à la réalisation des objectifs du développement durable, en fonction de leurs mandats et de leurs domaines de compétence respectifs. Il faudrait également tenir pleinement compte du cadre de coopération global adopté par la communauté internationale en vue de coordonner le suivi de toutes les conférences des Nations Unies tenues récemment, puisqu'elles ont toutes offert une contribution importante à la réalisation d'aspects spécifiques de ces objectifs mondiaux.

140. Le cadre institutionnel global prévu au chapitre 38 pour l'exécution d'Action 21 semble tout à fait adapté aux besoins de la période suivant l'examen de 1997. L'Assemblée générale pourrait néanmoins décider de chercher à l'améliorer lors de sa session extraordinaire. On trouvera davantage

d'indications précises à ce sujet dans le document E/CN.17/1997/2/Add.28. En réponse à la demande expressément formulée par l'Assemblée générale à l'alinéa d) du paragraphe 13 de sa résolution 50/113, le présent rapport contient en outre des recommandations concernant le rôle futur de la Commission du développement durable après la session extraordinaire. Ces recommandations sont esquissées ci-après.

B. Programme de travail de la Commission du développement durable

141. Le premier programme de travail pluriannuel de la Commission du développement durable a été structuré de façon que la Commission puisse examiner de façon approfondie, sur une période de trois ans, chacun des différents chapitres d'Action 21. Bien adaptée au premier cycle d'examen, cette approche a permis à la Commission de procéder à une première analyse des changements apportés par la communauté internationale, les différents pays et les principaux groupes à leurs institutions, politiques et activités, en vue de mettre en oeuvre tous les chapitres d'Action 21; d'indiquer la meilleure façon de donner suite à certaines recommandations spécifiques de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement; et de servir de cadre à l'échange des données d'expérience pertinentes.

142. Mais la méthode n'a pas été sans présenter un certain nombre d'inconvénients. La Commission s'est retrouvée surchargée de travail et de documents lors de ses sessions annuelles. En outre, comme elle a examiné séparément chaque chapitre d'Action 21, il ne lui a pas toujours été possible d'analyser les rapports qui existent entre les divers problèmes sectoriels et intersectoriels visés par Action 21 et d'étudier comme il l'aurait fallu l'interpénétration des différents aspects économiques, sociaux et environnementaux du développement durable. On a parfois eu l'impression que ses travaux faisaient en partie double emploi avec ceux d'autres organes intergouvernementaux. Enfin, ses débats annuels sur des thèmes tels que le rôle des principaux groupes, les instruments économiques, la prise de décisions ou le renforcement des capacités ont acquis un caractère quelque peu répétitif.

143. Il faudrait faire fond sur cette expérience pour planifier le prochain cycle du programme de travail de la Commission. Il faudrait également prendre en considération les résultats concrets de l'évaluation de l'exécution d'Action 21 ainsi que les nouveaux objectifs prioritaires que l'Assemblée générale devrait fixer à sa session extraordinaire.

144. Après l'examen de 1997, la Commission devrait continuer d'être le principal organe d'évaluation de l'exécution d'Action 21 et de servir de cadre à un débat de fond sur le développement durable en général. Par ailleurs, il semble indispensable qu'elle s'emploie à attirer davantage l'attention sur les questions qui devraient faire l'objet de débats plus approfondis et d'un nouvel accord. Elle pourrait n'examiner les différents chapitres d'Action 21 qu'à intervalles de plusieurs années ou quand la nécessité s'en ferait sentir.

145. Il est suggéré de tenir compte de ce qui suit lors de l'élaboration du futur programme de travail de la Commission :

a) La Commission continuera de suivre l'exécution de tous les chapitres (domaines d'activité) d'Action 21. Mais chaque année, seul un nombre limité de chapitres (domaines d'activité) fera l'objet d'une évaluation approfondie. Les autres ne seront examinés que lorsqu'ils auront un rapport avec les chapitres (domaines d'activité) retenus. En d'autres termes, l'examen approfondi des différents chapitres (domaines d'activité) choisis chaque année pourrait donner lieu à un débat élargi, dans la mesure où la Commission serait amenée à étudier les dispositions pertinentes d'autres chapitres (d'un point de vue théorique comme sous l'angle des politiques à adopter ou des moyens à mettre en oeuvre);

b) Les questions choisies pour faire l'objet d'un débat ciblé dans le cadre du programme de travail pluriannuel de la Commission pourraient être celles dont l'examen :

- i) Contribuerait à la réalisation des objectifs du développement durable dans le monde entier, notamment en facilitant l'adoption de politiques qui intègrent les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable et favorisent l'harmonisation des initiatives prises à tous les niveaux;
- ii) Serait l'occasion d'une reprise du dialogue et de la recherche d'un consensus avant toute adoption de stratégies ou programmes d'action à l'échelle internationale;
- iii) Donnerait lieu à un débat de synthèse, en raison de leur caractère intersectoriel;
- iv) Devrait être abordé sous l'angle de la mise en oeuvre, du rôle des différents secteurs économiques et principaux groupes ainsi que des facteurs socio-économiques, tels que la santé ou les modes de production et de consommation, qui devraient occuper une place plus importante dans le programme de travail de la Commission. Il vaudrait mieux toutefois que cet examen ait lieu dans le cadre des débats portant sur des domaines d'activité spécifiques;
- v) Les questions qui sont abordées dans Action 21 mais dont un autre organe ou mécanisme intergouvernemental s'occupe de façon systématique – par exemple, les établissements humains (Commission des établissements humains); la pauvreté (Commission du développement social); les changements climatiques (Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques); la biodiversité (Convention sur la diversité biologique); la désertification (Convention internationale sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique) – ne pourraient pas faire l'objet de débats spécifiques séparés dans l'enceinte de la Commission; elles devraient n'être examinées que sous l'angle de leurs rapports avec d'autres questions;

c) Afin de réduire sa charge de travail et d'examiner de façon plus approfondie et mieux centrée sur certaines grandes questions de politique générale, la Commission pourrait décider de n'analyser que trois questions de

fond par an au cours du prochain cycle, ce qui lui permettrait à la fois d'étudier en détail, au cours des quatre prochaines années (1998-2001), toutes les questions devant faire l'objet d'un examen approfondi et de procéder à une analyse de tous les chapitres d'Action 21. En 2002, elle pourrait entreprendre le deuxième examen d'ensemble de l'exécution d'Action 21 dans son intégralité.

146. De façon plus spécifique, la Commission pourrait inscrire chaque année à son ordre du jour trois questions de fond dont :

- a) Une concernant un groupe de problèmes intersectoriels;
- b) Une concernant le développement durable du point de vue d'une ressource naturelle particulière;
- c) Une concernant le rôle d'un secteur économique ou grand groupe en matière de développement durable.

Le programme de travail de la Commission pour les cinq prochaines années pourrait par exemple être organisé comme indiqué dans le tableau ci-après.

PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA COMMISSION DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE POUR 1998-2002

Session de 1998		
Thème sectoriel devant faire l'objet d'un examen approfondi : RESSOURCES EN EAU DOUCE	Thème intersectoriel devant faire l'objet d'un examen approfondi : TRANSFERT DE TECHNIQUES/COOPÉRATION ET CRÉATION DE CAPACITÉS/ÉDUCATION/SCIENCE	Secteur économique/grand groupe : INDUSTRIE
Principales questions devant faire ensemble l'objet d'un débat dans le cadre de l'examen du thème ci-dessus : chapitres 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 10, 11, 12, 13, 14, 18, 19, 20, 21, 24, 28, 30, 32, 33, 34, 36, 37 et 40 d'Action 21	Principales questions devant faire ensemble l'objet d'un débat dans le cadre de l'examen du thème ci-dessus : chapitres 2, 3, 4, 6, 16, 26, 30, 31, 33, 34, 35, 36, 37 et 40 d'Action 21	Principales questions devant faire ensemble l'objet d'un débat dans le cadre de l'examen de l'élément susmentionné : chapitres 2, 4, 6, 9, 16, 17, 19, 20, 21, 22, 29, 30, 31, 33, 34, 35 et 40 d'Action 21

Session de 1999		
Examen approfondi du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement		
Thème sectoriel devant faire l'objet d'un examen approfondi : OCÉANS ET MERS	Thème intersectoriel devant faire l'objet d'un examen approfondi : MODES DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION	Secteur économique : TOURISME
Principales questions devant faire ensemble l'objet d'un débat dans le cadre de l'examen du thème ci-dessus : chapitres 4, 5, 6, 7, 9, 15, 17, 19, 20, 21, 22, 33, 34, 35, 36, 39 et 40 d'Action 21	Principales questions devant faire ensemble l'objet d'un débat dans le cadre de l'examen du thème ci-dessus : chapitres 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 14, 18, 19, 20, 21, 24, 25, 27, 28, 30, 31, 34, 35, 36 et 40 d'Action 21	Principales questions devant faire ensemble l'objet d'un débat dans le cadre de l'examen de l'élément susmentionné : chapitres 2, 4, 5, 6, 7, 13, 15, 17, 25, 26, 27, 28, 33 et 36 d'Action 21

Session de l'an 2000		
Thème sectoriel devant faire l'objet d'un examen approfondi : TERRES	Thème intersectoriel devant faire l'objet d'un examen approfondi : FINANCES/COMMERCE/CROISSANCE ÉCONOMIQUE	Secteur économique/principal groupe : AGRICULTURE
Principales questions devant faire ensemble l'objet d'un débat dans le cadre de l'examen du thème ci-dessus : chapitres 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 24, 26, 28, 32, 33, 34, 35, 36, 37 et 40 d'Action 21	Principales questions devant faire ensemble l'objet d'un débat dans le cadre de l'examen du thème ci-dessus : chapitres 2, 3, 4, 27, 28, 30, 33, 36, 37, 38 et 40 d'Action 21	Principales questions devant faire ensemble l'objet d'un débat dans le cadre de l'examen de l'élément susmentionné : chapitres 2, 3, 4, 5, 6, 10 à 16, 18, 19, 21, 24, 26, 28, 32, 33, 34, 37 et 40 d'Action 21

Session de 2001		
Domaine sectoriel devant faire l'objet d'un examen approfondi : ATMOSPHERE	Thème intersectoriel devant faire l'objet d'un examen approfondi : INFORMATION POUR LA PRISE DE DÉCISIONS	Secteur économique/principal groupe : ÉNERGIE/TRANSPORTS
Principales questions devant faire ensemble l'objet d'un débat dans le cadre de l'examen du thème ci-dessus : chapitres 4, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 17, 27, 28, 30, 31, 33, 34, 35, 36, 37, 39 et 40 d'Action 21	Principales questions devant faire ensemble l'objet d'un débat dans le cadre de l'examen du thème ci-dessus : chapitres 2, 4, 6, 8, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 38, 39 et 40 d'Action 21	Principales questions devant faire ensemble l'objet d'un débat dans le cadre de l'examen des éléments ci-dessus : chapitres 2, 3, 4, 5, 8, 9, 20, 22, 28, 29, 30, 31, 33, 34, 35, 36, 37 et 40 d'Action 21

Session de 2002		
Examen global		

147. Le calendrier proposé pour l'examen des différents grands thèmes s'inspire de celui qui avait été retenu pour l'examen de thèmes analogues pour la période allant de 1993 à 1996; des décisions prises par la Commission et d'autres organes intergouvernementaux au sujet de l'examen de questions spécifiques après 1997; et du résultat que l'on escompte des travaux menés actuellement au niveau intergouvernemental. Il se pourrait qu'à sa session extraordinaire, l'Assemblée générale décide d'envisager un calendrier différent. On a par ailleurs insisté particulièrement sur les liens théoriques entre les différentes questions, notamment en vue d'appeler sur les activités de la Commission l'attention des ministres et décideurs nationaux chargés de secteurs spécifiques de l'économie qui pourraient souhaiter assister une année ou l'autre au débat de haut niveau de la Commission en même temps que les ministres de l'environnement et du développement.

Notes

¹ Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992, vol.I, Résolutions adoptées par la Conférence (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et rectificatif), résolution 1, annexe II.

² Ibid., annexe I.

³ Ibid., annexe III.

⁴ World Population Prospects : 1996 Revision (publication des Nations Unies, à paraître).

⁵ World Population Prospects : 1994 Revision (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.95.XVIII.16).

⁶ Voir Programme des Nations Unies pour l'environnement, Convention sur la diversité biologique (Centre d'activité du Programme pour le droit de l'environnement et les institutions compétentes en la matière), juin 1992.

⁷ Rapport de la Conférence mondiale sur le développement des petits États insulaires en développement, Bridgetown (Barbade), 25 avril-6 mai 1994 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.94.I.18 et rectificatifs), chap. I, résolution 1, annexe II.

⁸ A/AC.237/18 (Part II)/Add.1, annexe I.

⁹ A/49/84/Add.2, annexe, appendice II.

¹⁰ A/50/550, annexe I.

¹¹ A/51/116, annexe I, appendice II.

¹² Rapport du Sommet mondial pour le développement social, Copenhague, 6-12 décembre 1995 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.96.IV.8), chap. I, résolution I, annexe II.
